

# SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION 2022-2027

Document stratégique  
de façade Méditerranée

# SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION 2022-2027

---

Document stratégique  
de façade Méditerranée

**Responsable de publication :** Direction interrégionale de la mer de Méditerranée

**Copyright :** Direction interrégionale de la mer de Méditerranée

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteurs.

**Citation :** Plan d'action du document stratégique de façade de Méditerranée

**Mise en page :** Agence Pollen-Marseille : [www.agence-pollen.com](http://www.agence-pollen.com)

**Disponible sur :** <https://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-de-facade-mediterranee-r335.html>



# SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION 2022-2027

## **1** Contexte réglementaire et gouvernance..... p.6

## **2** Du Plan d'action pour le milieu marin au Plan d'action du Document stratégique de façade : un élargissement des perspectives..... p.8

1. Bilan de la mise en œuvre du PAMM 1er cycle .....p.9

2. Quelle marche à franchir entre le PAMM et le DSF ?.....p.11

## **3** Renforcer l'opérationnalité du DSF : prise en compte des autres politiques publiques et compatibilité.. p.12

1. Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)  
et leurs programmes de mesure .....p.13

2. Les Schémas régionaux d'aménagement,  
de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)  
et les Contrats de plan Etat-Région (CPER) .....p.15

3. Le Fonds européen à la pêche,  
aux affaires maritimes et à l'aquaculture (FEAMPA)  
et la Stratégie nationale de développement de l'aquaculture (PNSPDA) .....p.16

4. Intégration des conséquences de la crise  
sanitaire dans les actions du DSF .....p.17

## **4** Comment a été construit le plan d'action du DSF Méditerranée ?... p.19

1. Les étapes de la concertation .....p.20  
Un travail technique préalable.....p.20  
Une large concertation avec les acteurs .....p.20  
Prioriser les actions du DSF .....p.23

2. Comment lire le plan d'action.....p.24  
Six chapitres, six problématiques, six « univers » différents où agir .....p.24  
Chaque action a un contexte.....p.26

## **5** Concrètement, qu'allons-nous faire ?..... p.29

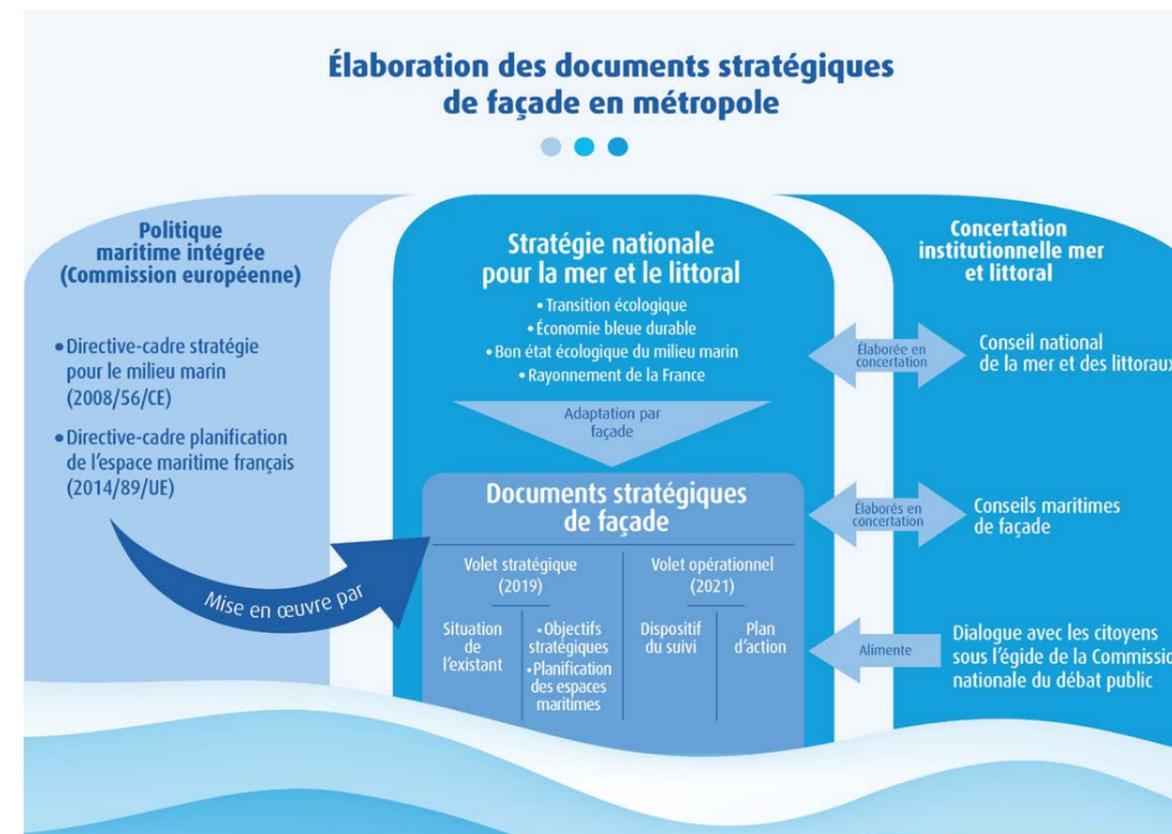
# 1. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET GOUVERNANCE

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification, le document stratégique de façade (DSF), doit préciser et compléter les orientations de la stratégie nationale au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques qui lui sont propres. La France a fait le choix d'articuler au sein de ces documents la transposition de deux directives cadres européennes :

- La directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE, DCSMM) qui vise l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des milieux marins, pour une mer saine, propre et productive ;

- La directive cadre « planification des espaces maritimes » (2014/89/UE, DCPEM) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux Etats membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer.

Le document stratégique de façade comprend quatre parties, chacune d'elle ayant vocation à être enrichie et amendée au vu de l'amélioration des connaissances disponibles. Elles seront actualisées dans les révisions du document, prévues tous les six ans.



**Le plan d'action constitue sa dernière et quatrième partie. Ce plan d'action est conjoint Etat – Collectivités. Il est constitué :**

- d'actions qui contribuent directement et fortement à l'amélioration du bon état écologique en agissant sur les descripteurs. Ces actions sont rapportées à la Commission européenne au titre de la DCSMM ; leur réalisation engage la responsabilité de la France. Si elles ne sont pas mises en œuvre, ou si elles ne suffisent pas à atteindre

les objectifs du fait d'une responsabilité d'autres Etats ou d'évènements majeurs, une dérogation est demandée à la Commission européenne. La non-atteinte des objectifs du fait de l'absence de réalisation de ces actions peut engendrer une sanction envers l'État.

- d'actions d'obédience sociale et/ou économique, qui traduisent l'ambition de la Méditerranée en termes de développement d'une économie bleue durable, en traduction de la DCPEM.

Au-delà de ce « clivage » technique et institutionnel, le plan d'action du DSF Méditerranée est un exercice intégré, qui dépasse la traditionnelle scission entre économie et environnement. Toute la dynamique de concertation, d'élaboration des actions et de dialogue entre les acteurs de la façade s'est inscrit dans cet objectif, jusqu'au livrable du plan d'action.

L'ensemble de ces étapes et un guide de lecture sont présentés dans cette introduction.

## 2.

# DU PLAN D'ACTION POUR LE MILIEU MARIN AU PLAN D'ACTION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE : UN ÉLARGISSEMENT DES PERSPECTIVES

Le Document stratégique de façade intègre le Plan d'action pour le milieu marin (PAMM).

La stratégie de façade maritime comprend la révision de l'évaluation du bon état des eaux marines, des objectifs et indicateurs de suivi environnementaux. Il propose une ambition nouvelle au travers de cibles que la France s'engage à atteindre pour respecter les objectifs de la Directive-cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM).

Le dispositif de suivi révise et complète le programme de surveillance du PAMM : il confirme les réseaux de surveillance opérationnels, les corrige et les complète le cas échéant d'autres dispositifs existants ou à construire. Le plan d'action du DSF s'inscrit dans cette même mouvance. Il tire les leçons du programme de mesures du PAMM : surtout, il valorise, poursuit, renforce tout ce qui a été créé dans ce premier cadre d'exercice d'une politique environnementale ambitieuse en Méditerranée.

## 1. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAMM 1<sup>ER</sup> CYCLE



La mise en œuvre du programme de mesures du PAMM en Méditerranée peut être considérée comme une réussite et la consécration de partenariats pérennes et jusqu'alors inédits.

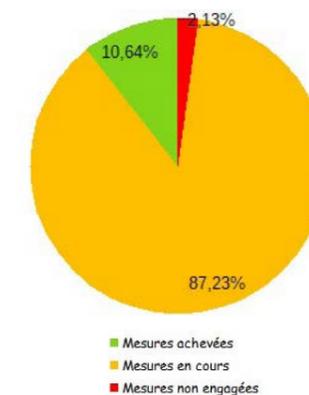
52 mesures y ont été actées : 29 mesures sous pilotage national, impliquant parfois une forte mise en œuvre en façade, et 23 mesures exclusivement méditerranéennes, sous responsabilité et pilotage final des préfets coordonnateurs.

Une seule mesure national n'a pas encore été engagée<sup>1</sup>. Toutes les autres sont engagées, si ce

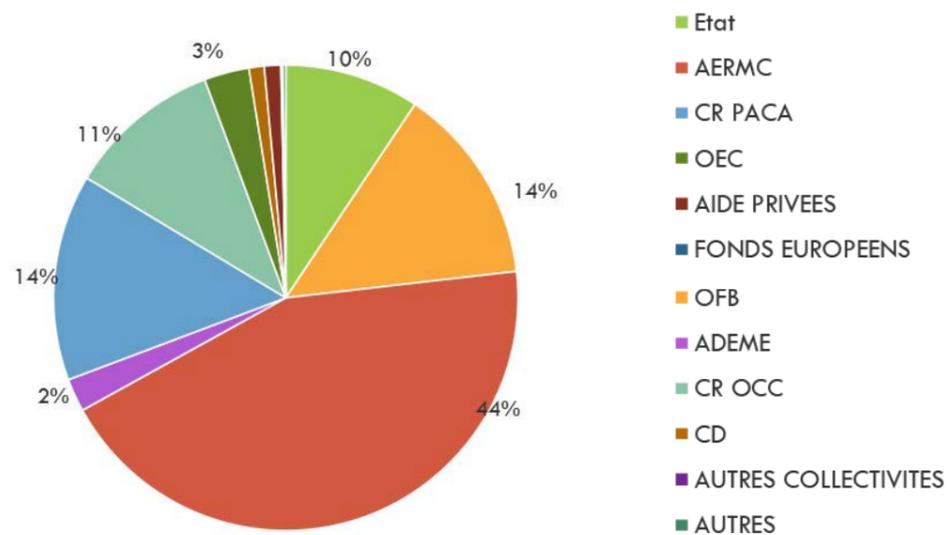
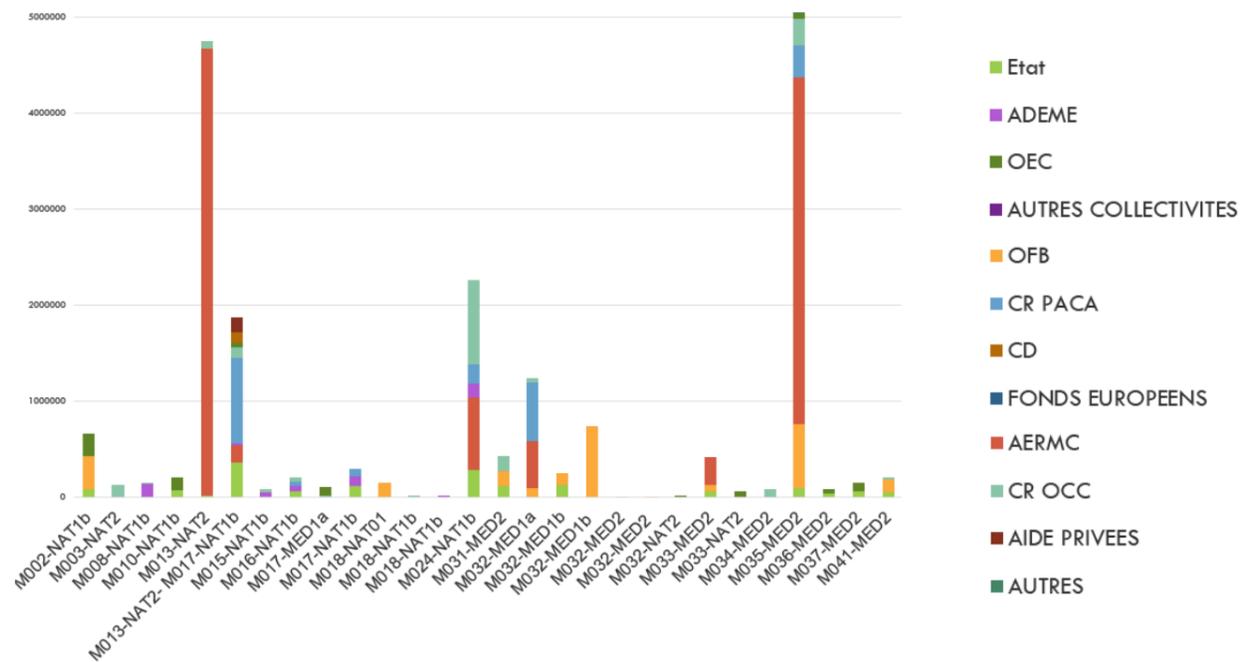
n'est achevées. Cette différence de terminologie est toutefois peu pertinente : les dynamiques, partenariats et projets lancés dans le cadre du PAMM perdureront évidemment dans le nouveau cadre du DSF, ce qui explique que de nombreuses actions ne soient pas considérées comme « achevées ». Elles le seront pour des impératifs de rapportage à la Commission européenne, mais se poursuivront en façade.

<sup>1</sup> Il s'agit d'une action de la mesure : M020-NAT 1b : Identifier et promouvoir les dispositifs les plus pertinents pour limiter le transfert de macro-déchets lors des opérations de dragage et d'immersion des sédiments de dragage

Un premier bilan financier du PAMM réalisé par la DIRM fin 2020 montre la forte implication de chacun des partenaires en Méditerranée. Au total, plus de 20 millions d'euros qui ont été engagés pour la réalisation des mesures. Une nette montée en puissance des financements est observée en 2019, signe que l'effort de gouvernance, de pédagogie et d'appropriation par les acteurs des actions de politique maritime intégrée, portées collectivement en façade au travers des différentes instances de concertation et de gouvernance, a porté ses fruits. Des postes de dépenses très nets se dégagent : la restauration écologique des fonds côtiers (mesure M035), la réduction des rejets portuaires par l'adaptation des aires de carénage et l'accompagnement des ports vers Ports Propres (M013 et M017), les dragages (M024), la sensibilisation et l'éducation à l'environnement (M050 à M052).



Avancement des mesures nationales et locales



La dynamique partenariale autour du PAMM est régulièrement mise en lumière grâce à la publication d'une lettre d'informations PAMM. Cette lettre, éditée par la DIRM, met en valeur les partenaires du PAMM via l'édito tournant, et des articles synthétisant la mise en œuvre des mesures. Cinq numéros ont été publiés à ce jour (février 2021).

  
**Toutes les lettres PAMM sont disponibles sur le site de la DIRM**  
<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-de-communication-sur-le-pamm-r404.html>  


La crise sanitaire a engendré un recul des investissements et un décalage dans le temps des projets, qui devraient être compensés par l'effort du plan France Relance (voir partie 3.4).

## 2. QUELLE MARCHÉ À FRANCHIR ENTRE LE PAMM ET LE DSF ?

Le plan d'action du DSF comporte quant à lui 93 actions. 59 actions seront rapportées à la Commission européenne au titre de la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin : ce sont 7 actions environnementales supplémentaires par rapport au PAMM 1<sup>er</sup> cycle.

Les 34 autres actions concernent plus indirectement l'amélioration du bon état écologique. Elles visent la transformation durable de l'économie bleue, le maintien et la valorisation des métiers historiques et artisanaux, l'accès solidaire au littoral, aux emplois et activités maritimes, la préservation des paysages et patrimoines ainsi que la gestion des risques et des crises. La France s'engage tout autant à leur réalisation, mais elles n'enclenchent pas les processus de rapportage, dérogation, sanctions potentielles.

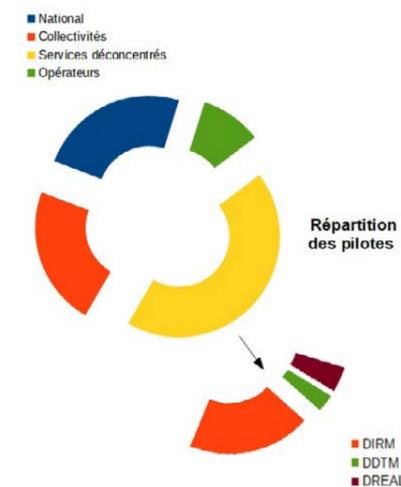
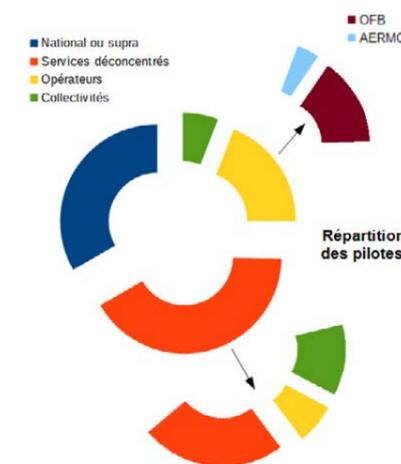
Peut-on alors considérer le plan d'action du DSF comme une démarche rationnelle et tenable ?

Les acquis de la mise en œuvre du Plan d'action pour le milieu marin seront pleinement mobilisés :

- Le plan d'action du DSF est affirmé par le ministère comme un plan partagé Etat-Collectivités. Les étapes de sa réalisation ont été guidées par cette nouveauté dans la planification de la poli-

tique maritime intégrée (voir partie 3.1). Cela signifie que les actions qui y sont définies, mais surtout les pilotages et partenariats qui y sont affirmés, les financements qui y sont suggérés sont répartis, compris et acceptés tant par les services de l'État que par les collectivités territoriales.

- La répartition du pilotage des actions en témoigne. Elle est équitable entre les services déconcentrés de l'État, services d'administration centrale et opérateurs de l'État pour le volet environnemental, en notant un net renforcement de l'implication du niveau national via des actions communes à toutes les façades. Elle est équitable entre le niveau national, les services déconcentrés de l'État et les collectivités pour les actions socio-économiques, ce qui est cohérent avec les compétences régionales notamment. Une forte implication de la DIRM est à noter, qui assurera un rôle d'animation, de coordination et d'impulsion.
- Les partenariats mis en œuvre ces dernières années dans le cadre du PAMM seront mobilisés. Les réussites concrètes et visibles des actions sur la façade sont une base solide de mise en œuvre du DSF : un certain nombre d'actions consistent en



un renforcement et une extension territoriale des mesures du cycle précédent.

Ces arguments nous engagent à considérer le plan d'action du DSF comme une démarche rationnelle, faisable, structurante et engageante à l'échelle de la Méditerranée.

# 3.

## RENFORCER L'OPÉRATIONNALITÉ DU DSF : PRISE EN COMPTE DES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES ET COMPATIBILITÉ

Le code de l'environnement et notamment son article L219-4 fixe un rapport de compatibilité du document stratégique de façade avec un certain nombre de documents et notamment les plans, les programmes, les schémas relatifs aux activités ou encore projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement exclusivement localisés dans les espaces maritimes. Il en est de même pour les schémas de mise en valeur de la mer et les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (article L. 923-1-1 du code rural et de la pêche maritime).

Les documents qui sont susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer doivent prendre en compte le document

stratégique de façade. Il convient de préciser que l'ordonnance n°2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme renforce le niveau d'opposabilité du DSF vis-à-vis des schémas de cohérence territoriale (ScoT), des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) et des cartes communales. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, ces documents sont soumis à une obligation de compatibilité.

L'articulation et la cohérence du DSF avec ces politiques publiques est donc un point majeur, que nous avons tenté d'anticiper au mieux dans les travaux d'élaboration du plan d'action.

## 1. LES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET LEURS PROGRAMMES DE MESURES

Une attention particulière a été portée à la cohérence et à la bonne articulation entre les SDAGE et leurs programmes de mesures d'une part, les objectifs environnementaux et le plan d'action du DSF d'autre part, lors de l'élaboration de ces documents.

Les projets SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse 2022-2027 ont été transmis début octobre 2020 à l'autorité environnementale qui dispose de 3 mois pour émettre son avis. Les phases de consultation des assemblées et du public ont lieu respectivement du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (4 mois) et du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021 (six mois). Ces documents sont soumis à l'avis du CMF de juin 2021 dans le cadre de la consultation des assemblées. Réciproquement, le plan d'action du document stratégique de façade est soumis à l'avis des comités de bassin de Rhône Méditerranée et de Corse entre les mois de juin et juillet 2021.

La déclinaison de la DCE sur le bassin Rhône-Méditerranée, comme sur le bassin de Corse, contribue à l'atteinte des OE de la stratégie à travers :

– les SDAGE qui intègrent des dispositions opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau et aux documents de planification d'ur-

banisme dans un rapport de compatibilité, pour réduire les pressions de pollution d'origine tellurique et préserver la biodiversité marine côtière ;  
– les programmes de mesures (PDM) des SDAGE, qui répondent à certains OE en proposant des mesures de réduction de certaines pressions, listées par la DCE, qui s'exercent sur les eaux côtières ou en amont, lorsqu'il est possible de localiser cette pression à l'échelle d'une ou plusieurs masses d'eau côtières.

### Les projets de SDAGE contribuent particulièrement à l'atteinte des objectifs environnementaux du DSF.

Ils intègrent dans leurs orientations fondamentales plusieurs dispositions consacrées à l'organisation des usages pour protéger les espaces fragiles, la non-dégradation et la restauration du milieu marin ainsi qu'à la connectivité terre-mer (objectif général A du DSF), la réduction des apports polluants à la mer (objectifs généraux F, H et G du DSF), la lutte contre les espèces invasives (Objectif général I du DSF), la préservation des zones de fonctionnalité des zones humides (Objectif général E du DSF).

## Des précisions ont été ainsi apportées par rapport aux SDAGE 2016-2021 pour renforcer leur pertinence par rapport aux objectifs de la stratégie de façade maritime en :

- faisant référence aux nouvelles stratégies adoptées dans le cadre du PAMM 1<sup>er</sup> cycle concernant la plongée, la restauration écologique du milieu marin et l'organisation du mouillage pour les bateaux de plaisance ;
- ciblant mieux les pressions, le type d'habitat à protéger et/ou les opérations à conduire pour chacune des thématiques déjà prises en compte à travers les SDAGE ;
- intégrant l'ensemble des préconisations et leviers pour réduire les flux de déchets terrestre en mer et lutter contre les espèces invasives ;
- mettant en avant l'intérêt des actions menées sur le continent en matière de gestion équilibrée de la ressource pour assurer l'arrivée de volumes d'eau douce suffisant en secteurs côtiers.

## Les projets de programmes de mesures des SDAGE sont cohérents et complètent le DSF.

Les tableaux des programmes de mesures des SDAGE distinguent, le cas échéant, pour chacune des masses d'eau d'un bassin versant, les mesures :

- pour atteindre les objectifs de bon état dites « BE DCE » (bon état au titre de la DCE) ;
- pour atteindre les objectifs environnementaux du document stratégique de façade déclinant la DCSMM
- pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances dangereuses (bassin Rhône-Méditerranée)
- spécifiques du registre des zones protégées (zones de captage de l'eau, zones conchyliques, eaux de baignades, sites des Directives Natura 2000 Oiseaux et habitats).

**Pour le littoral, une articulation avec l'élaboration du DSF a été assurée grâce à des travaux conjoints menés entre les secrétariats techniques du DSF et des bassins Rhône Méditerranée et Corse, ainsi que lors des réunions locales avec les acteurs pour élaborer les projets de PDM sur les eaux côtières.**

Les mesures des PDM DCE 2016-2021 qui concourent à l'atteinte des objectifs environnementaux du DSF ont été reconduites lorsqu'elles ne seraient pas achevées en 2021.

**De nouvelles mesures ont été ajoutées dans les projets de PDM DCE 2022-2027 afin de contribuer**

au mieux à l'atteinte de ces objectifs. L'ensemble de ces mesures figure simultanément dans les programmes de mesures DCE et dans le plan d'action du DSF (mesures existantes et mises en œuvre au travers d'autres politiques publiques) afin d'assurer la cohérence entre les deux documents :

- les programmes de mesures DCE intègrent notamment une mesure d'organisation des usages en mer : « Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel » dont la mise en œuvre contribue particulièrement à l'atteinte des objectifs environnementaux (OE) du DSF relatifs à la préservation et la restauration du milieu marin tout en répondant aussi, sur certaines masses d'eau, à l'objectif de bon état au titre de la DCE.
- Concernant la réduction des apports polluants à la mer, l'ensemble des mesures des programmes de mesures DCE identifiées sur les eaux côtières ainsi que sur les bassins versants côtiers amont à ces masses d'eau, contribuent pleinement à l'atteinte de l'objectif environnemental général F du DSF.
- L'artificialisation du trait de côte, qui exerce une pression sur les milieux côtiers, est d'une manière générale irréversible. Cet enjeu est ainsi traité intégralement au niveau des orientations fondamentales des SDAGE relatives à la non dégradation du milieu face aux pressions d'aménagements à travers notamment la mise en application du principe « éviter – réduire – compenser » pour tout nouvel aménagement (OF 2 SDAGE RM et OF 3A SDAGE Corse).

## 2. LES SCHÉMAS RÉGIONAUX D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET), LES CONTRATS DE PLAN ETAT-RÉGION (CPER) ET LES DOCUMENTS DES AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont saisi la DIRM lors des travaux de consultation de leur SRADDET, assurant ainsi une parfaite cohérence entre leurs projets et les objectifs de la stratégie de façade maritime déjà adoptée. Parce qu'elle a déjà adopté un Plan d'aménagement et de développement durable (PADDUC), la Corse n'a pas eu à mener l'exercice de réalisation d'un SRADDET.

À l'image des travaux menés lors de la stratégie maritime, une attention particulière a été portée à ce que les actions formulées dans le plan d'action s'inscrivent en cohérence avec les volontés politiques régionales. Cela s'est traduit par l'analyse de compatibilité qui est réalisée dans le document pour chaque action littorale, mais aussi par l'inclusion d'un certain nombre d'actions du DSF dans les projets de Contrats de plan Etat-Région 2021-2027.

Cet effort de contractualisation sur les actions engageant des crédits d'investissements et d'un dimensionnement environnemental et économique suffisamment fort pour être

représentatif à l'échelle régionale est une réussite qui garantit au DSF Méditerranée un fort niveau d'opérationnalité.

Les autres collectivités territoriales et notamment les Conseils départementaux, les Métropoles et les Communes /intercommunalités détiennent également des compétences maritimes en raison de leurs compétences dans les champs de l'urbanisme, l'environnement, les ports maritimes ou encore du tourisme/loisirs. Certaines collectivités ont d'ailleurs développé des politiques de planification le plus souvent sectorielles (à l'exception des volets maritimes et littoraux des SCOT, valant schémas de mise en valeur de la mer). Ainsi, certains Conseils départementaux ont adopté des plans départementaux des espaces sites et itinéraires (PDESI) pour coordonner et structurer la pratique des sports et des loisirs littoraux ou encore des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Plusieurs collectivités se sont également dotées de plans Energie Climat Territoires ou encore de stratégies spécifiques dédiées aux stations littorales.

---

### 3. LE FONDS EUROPÉEN À LA PÊCHE, AUX AFFAIRES MARITIMES ET À L'AQUACULTURE (FEAMPA) ET LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (PNSPDA)

---

La pêche professionnelle joue un rôle majeur dans l'emploi et l'activité économique de la façade. Pour en assurer le développement, il est essentiel de mobiliser le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. Le programme opérationnel 2021-2027 met l'accent sur les priorités du plan d'action du DSF : l'interaction des activités avec l'environnement en encourageant une pêche durable ; le développement de l'innovation ; la mobilisation pour une aquaculture durable ou encore encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

La DIRM a contribué à l'écriture et l'évolution du projet de stratégie nationale de développement de l'aquaculture (PNSPDA) en cours d'approbation. Cette stratégie a directement alimenté les actions nationales relatives à l'aquaculture et celles locales relatives à l'acquisition des connaissances nécessaires pour labelliser les productions, mieux instruire les dossiers d'installation des fermes et sensibiliser sur les territoires aux modes de production et de consommation durables.

Axe fort du FEAMPA, sa compatibilité et sa cohérence avec le DSF garantissent également aux actions pêche et aquaculture une bonne opérationnalité.

---

### 4. INTÉGRATION DES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DANS LES ACTIONS DU DSF

---

La crise sanitaire a impacté l'ensemble des professions maritimes : elle a stoppé les mises en vente des coquillages et huîtres produites en Méditerranée à un moment critique ; elle a empêché les pêcheurs d'exercer en mer, mettant à l'arrêt les navires ; la navigation a été interdite et l'ensemble des manifestations et salons nautiques sont encore annulés ; la croisière a dû s'interrompre ; les clubs de sports nautiques et subaquatiques ont été fermés ; les ventes de bateaux de plaisance ont chuté.

Ces conséquences financières ont été terribles sur les socio-professionnels maritimes. Au-delà de l'imprévu, certaines leçons peuvent en être tirées et des processus doivent être mis en place :

- les actions du DSF relatives à l'aquaculture ont intégré la notion d'entreprises résilientes face aux crises, avec une planification qui prévoira de l'espace pour la mise à l'abri et le stockage à terre, ainsi qu'un processus de gestion de crise ;
- les actions relatives à la pêche et à l'aquaculture ont mieux intégré la notion de développement des circuits courts, tout en respectant un équilibre économique local lorsqu'il est

en place (les criées, qui garantissent aux pêcheurs le maintien d'un niveau de vente) ;

- les actions relatives aux industries nautiques, durement touchées par la crise sanitaire, insistent sur les outils de la compétitivité et de l'excellence, parmi lesquels, notamment, le numérique.

Dans le cadre de la conception et du déploiement du plan France Relance, la DIRM a été sollicitée pour faire valoir les projets d'investissements structurants sur la façade et prêts à être financés. Cela a été l'occasion de mettre en avant certains projets qui figurent au plan d'action du DSF et de leur assurer une voie de financement immédiate. A titre d'exemple, ont été proposés au titre de France Relance :

- le financement des centres de soins des tortues marines
- la mise en place de coffres croisières pour limiter l'impact du mouillage
- une campagne d'enlèvement d'épaves et de filets fantômes
- la mise en place de zones de mouillages et d'équipements légers, etc.



## 4. COMMENT A ÉTÉ CONSTRUIT LE PLAN D'ACTION DU DSF MÉDITERRANÉE ?

---

En Méditerranée, les travaux d'élaboration du plan d'action ont volontairement commencé tôt, dès l'adoption de la stratégie de façade maritime, pour favoriser au maximum la concertation locale et l'expression des idées, envies, besoins des acteurs littoraux et maritimes. La volonté des préfets coordonnateurs a été dès le début de réussir un document et un exercice intégré, où la problématique environnementale n'était plus dissociée de la réalité de l'activité humaine, mais bien confrontée aux perspectives, équilibres et volontés économiques des territoires pour trouver le compromis de la durabilité.

Le livrable du Document stratégique de façade a été conçu à l'image de ces travaux. Au-de-

là d'un document de politique publique littorale et maritime, il retrace l'histoire de la mise en œuvre de cette politique sur les six dernières années, met en lumière les acteurs et partenariat majeurs. Il valorise les paris, les défis qu'ils se sont donnés et dont nous devons à minima suivre les résultats pour s'en inspirer. Surtout, il donne vie à la stratégie de façade maritime approuvée en octobre 2019 : la contribution de chaque action à l'atteinte du bon état écologique et à la vivacité socio-économique de notre façade, les objectifs et cibles à atteindre, y sont détaillés. Il ouvre enfin sur l'avenir en détaillant, actions, sous-actions, acteurs à mobiliser en fonction du niveau d'engagement qu'ils se sont définis.

## 1. LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

### Un travail technique préalable

De novembre 2019 à février 2020, il a été procédé à l'analyse de la suffisance des mesures mises en œuvre sur le volet environnemental, notamment au travers du Plan d'action pour le milieu marin. Puis au recensement des actions socio-économiques mises en œuvre par les acteurs de la façade Méditerranée, notamment grâce à la participation des collectivités régionales : cet exercice était inédit à cette échelle.

Ce recensement et cette analyse de la suffisance des actions existantes est un attendu du pro-

cessus d'élaboration des volets opérationnels des documents stratégiques de façade, au titre de l'arrêté « critères et méthodes » (art. 3-2) . Il a permis de justifier le maintien ou non d'action en face d'un objectif stratégique : il a donc été parfois considéré que les actions existantes suffisaient pour atteindre un objectif défini. Ce travail est une garantie du caractère opérationnel et rationnel du plan d'action, dès lors que chacune de ces actions est vécue comme une nécessité.

Cette analyse a été partagée et affinée entre mars et juin 2020 avec les services de l'État, les services techniques des collec-

tivités régionales, et l'ensemble des opérateurs de l'État, dans des ateliers dédiés. Les propositions formulées ont largement alimenté les travaux nationaux et l'harmonisation des volets environnementaux des plans d'actions des quatre façades maritimes.

Elle a enfin permis d'assurer la cohérence avec les autres politiques publiques ce qui fait l'objet d'une partie dédiée de cette introduction.

### Une large concertation avec les acteurs

Le bilan du PAMM est révélateur : le temps de la mise en œuvre est d'abord celui de l'état des lieux, du diagnostic territorial, de la cartographie des partenaires. Il a été souhaité que cette étape soit « préfigurée » pour chacune des actions du DSF, et que toute action, sauf thématique nouvelle ou orpheline d'un réseau d'acteurs structurés, soit contextualisée. La matière issue de cette phase préalable, technique, de recensement des actions et d'évaluation de leur suffisance, a ainsi été exploitée au maximum. Un



travail rigoureux de concertation, au sein des territoires, et regroupant le plus de partenaires possibles, a surtout été mené. Les services techniques des collectivités (région, département, métropole, EPCI), mais aussi les élus, ont été largement impliqués, ainsi que les experts scientifiques et les associations emblématiques.

Une forte mobilisation des acteurs socio-économiques a été entreprise. Ces derniers ont pu être sensibilisés aux travaux de planification pilotés par la DIRM, qu'il s'agisse de l'éolien flottant, des ports au travers des actions de restauration et de réduction des contaminants, des plaisanciers au travers de la gestion des mouillages et des campagnes de sensibilisation. Ce réseau grandissant a été déterminant, en permettant de réunir les professionnels de la mer et de faire exprimer leurs besoins ou leurs volontés d'action en Méditerranée.

Bien entendu, les membres du Conseil Maritime de Façade Méditerranée ont été largement associés aux travaux. Au cours d'une matinée dédiée aux travaux d'élaboration du plan d'action, six questions leur ont été posées, qui concrétisent notre volonté d'un exercice intégré :

- Nous travaillons depuis six ans sur le Plan d'action pour le milieu marin. Que faire de plus ou en priorité pour les six ans à venir pour le milieu marin méditerranéen ?
- La pêche et l'aquaculture sont des activités historiques en Méditerranée et participent d'une identité culturelle de notre façade. Comment maintenir une pêche et une aquaculture dynamique et respectueuse des ressources ?
- La côte méditerranéenne est l'une des plus attractives au risque d'une surfréquentation, de conflits d'usages et de dégradation importantes de l'environnement. Comment accompagner et réguler les activités de loisirs (sports,

loisirs nautiques, plaisance, croisière, transport maritime) vers un modèle plus durable ?

- L'avenir de la Méditerranée se joue dans la mobilisation de la recherche et de l'innovation au service de la transition écologique, énergétique et numérique.
- Comment mieux soutenir les activités émergentes (éolien, énergies renouvelables, transport maritime durable) et dynamiser l'innovation pour les activités maritimes ?
- Le littoral méditerranéen a été fortement urbanisé et attire encore aujourd'hui une population en augmentation constante, malgré la vulnérabilité de certains milieux. Quelles solutions pour un littoral durable, autonome énergétiquement et résilient face aux risques ?

Les 33 participants de cette session de travail de 3 heures, sous forme d'ateliers interactifs à trois interlocuteurs d'univers opposés, ont rappelé les princi-

aux enjeux du plan d'action et formulé de nombreuses pistes d'actions. Puis ces participants ont relayé à l'ensemble des professionnels qu'ils représentent au CMF une invitation pour 6 ateliers territoriaux : Perpignan, Sète, Marseille, Nice, Bastia et Ajaccio.

Il a été jugé nécessaire de « délocaliser » l'exercice de la politique maritime intégrée au sein des territoires. Ces six ateliers nous ont permis de toucher un grand nombre d'acteurs : plus de 140 participants se seront mobilisés pour réaliser avec nous cet exercice et examiner 61 actions. Des axes similaires à ceux étudiés lors de la séance plénière du CMF ont été retenus. Une bonne participation des collectivités territoriales et leurs groupements, des usagers de la mer et des associations a été remarquée.

Dans la conception de ces ateliers, avec l'appui de Rouge Vif Territoires, les outils de l'intelligence collective ont été mobilisés, pour rendre le dialogue vivant, libre et dynamique. Un jeu de « cartes actions » a été conçu, que chaque participant, au sein d'un groupe de six personnes d'horizon institutionnel varié si ce n'est d'horizons et « d'intérêts » opposés, partageait avec les autres, en argument sur l'importance de l'action (ou non), sa pertinence sur son territoire, ses modes possibles de mise en œuvre. Cela a permis d'amplement consolider les actions et de fournir à l'administration centrale une ébauche de plan d'action précise et concrète.

Sur la base du travail méditerranéen, la Direction de l'eau et de la Biodiversité (DEB) et la Délégation à la mer et au littoral (DML) ont organisé des ateliers



thématiques avec les experts des descripteurs et les opérateurs de l'État. Cette harmonisation s'est déroulée de mars à juin 2020. Elle a permis l'émergence de nouvelles actions, liées à la mise en œuvre ou non des actions entièrement nationales du PAMM 1<sup>er</sup> cycle (habitats profonds, espèces fourrages) ou à l'évolution actuelle ou prochaine du contexte réglementaire européen ou international (scrubbers, zone SECA, etc.). La complémentarité et la compatibilité avec les travaux menés dans le cadre des SDAGE et autres politiques publiques (FEAMPA, engagement du Comité interministériel sur une feuille de route

Déchets, etc.) a également fait l'objet d'un examen approfondi.

Certaines divergences d'approche entre les compétences de l'administration centrale et les demandes des acteurs méditerranéens ont pu être abordées et faire l'objet d'un arbitrage. La DIRM a souhaité maintenir, à titre d'exemple, des actions relatives à la création d'un outil de déclaration et de suivi des pêcheurs de loisir, bénéficiant d'un soutien des fédérations sur la façade, voie dans laquelle la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture n'a pas souhaité s'engager au niveau national, faute d'une demande



réglementaire. Ces travaux d'harmonisation ont donc été une autre clé de voûte du plan d'action du DSF Méditerranée, car ils sont garants d'une répartition rigoureuse des compétences et des engagements de chacun pour les six ans à venir.

À l'issue de ce travail, la physionomie du plan d'action du DSF Méditerranée a largement évolué. En outre, la crise sanitaire et les modalités de travail associées ont engendré un décalage du calendrier, repoussant de plusieurs mois les consultations et l'adoption. Ce temps supplémentaire a été utilisé pour présenter aux acteurs la version quasi aboutie du plan d'action et approfondir les échanges, en tendant toujours vers l'opérationnalité et en visant la priorisation concertée des actions. Nous avons alors mis en œuvre un ultime atelier de concertation virtuel le 6 octobre 2020. Répartis en 4 groupes (Biodiversité, Pêche et aquaculture durables, Ports et industries navales et nautiques, Tourisme littoral), les 112 participants ont travaillé les 97 actions qui leur étaient présentées.

## Prioriser les actions du DSF

L'exercice de priorisation a-t-il été réussi ? Les participants devaient classer les actions sur deux axes : l'urgence d'une part, l'efficacité d'autre part. Hormis de rares actions dont la technicité administrative pouvait échapper aux acteurs, toutes les actions ont été systématiquement classées comme très urgentes et très efficaces.

Ce peut être un échec de la méthode de priorisation, qui n'a pas conduit aux résultats escomptés, c'est-à-dire à une hiérarchisation. A contrario, ce peut être le signe :

- d'une appropriation complète par les acteurs de l'importance des actions portées, et donc d'une concertation réussie, comme d'un sentiment d'urgence collective à agir ;

- d'une diversité telle dans la nature des acteurs comme dans la nature des actions que prioriser n'a finalement aucun sens : toutes les actions n'engagent pas tous les acteurs, et finalement, toutes peuvent aussi bien démarrer en même temps.

La mise en œuvre concrète du DSF validera l'une ou l'autre des deux hypothèses.

- Le plan d'action du Document stratégique de façade est le résultat d'une intense concertation. Les acteurs se sont rendus disponibles pour chacun des rendez-vous et les actions qui ont été retenues et définies sont l'exacte expression de leurs besoins, des opportunités à saisir sur les territoires et des défis à relever immédiatement en Méditerranée.



### Compte-rendus et supports de présentation de ces ateliers :

<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/les-travaux-de-co-construction-avec-les-acteurs-et-a2900.html>

## 2. COMMENT LIRE LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action se décline en six chapitres, six problématiques distinctes, cohérentes, qui se justifient par leur approche territoriale, au sein des zones de vocation définies dans la stratégie.

### Six chapitres, six problématiques, six « univers » différents où agir



#### Chapitre 1 Littoral

Il présente les actions qui s'exerceront principalement dans les zones de vocation littorales, c'est-à-dire majoritairement situées dans la bande des 3 milles et lieu d'intenses concentrations d'activités et d'enjeux majeurs (1 à 5 ; 7 à 17 ; 21 à 30). Les actions concerneront à la fois la gestion durable des activités anthropiques côtières, la compréhension de leurs impacts cumulés et la réduction de leurs pressions. Elles s'attachent également à anticiper l'évolution structurelle des activités anthropiques qui ont un lien direct avec les politiques publiques des territoires littoraux, notamment les énergies marines renouvelables pour l'autonomie énergétique, l'atteinte de zéro artificialisation nette, mais aussi l'accessibilité, l'écotourisme, l'amélioration de la qualité de l'air.

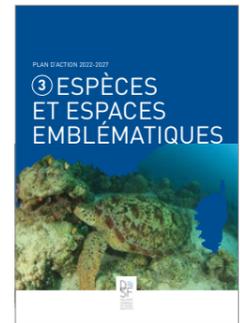


#### Chapitre 2 Ressources halieutiques et aquaculture

Les actions présentées concernent d'une part la réduction des impacts de la pêche professionnelle, de la pêche récréative et de l'aquaculture notamment par l'amélioration de la connaissance des stocks, la sensibilisation et la formation, et une volonté de réduction forte des captures accidentelles. La deuxième partie du chapitre rassemble les actions dédiées à un accompagnement fort de la filière, notamment en termes de recherche et d'innovation, mais aussi d'implantation économique territoriale et de meilleure visibilité pour les populations locales.

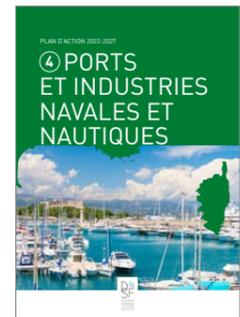
#### Chapitre 3 Espaces et espèces emblématiques

Ce chapitre se concentre notamment sur des espèces non commerciales particulièrement vulnérables et qui représentent pour certaines de nouveaux enjeux du Document stratégique de façade par rapport au Plan d'action pour le milieu marin (élastmobranches notamment, tortues marines). Il se consacre également à mettre en valeur les actions innovantes que portera le DSF Méditerranée sur les paysages littoraux et sous-marin, ainsi que le patrimoine archéologique.



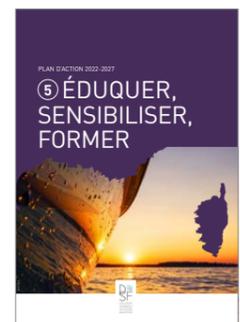
#### Chapitre 4 Univers portuaire et industriel

Les actions porteront sur l'amélioration de la structuration des filières des industries navales et nautiques notamment dans leur lien avec les appels à projets et à manifestation d'intérêt nationaux et européens pour faire de la façade Méditerranée une vitrine de l'excellence et de l'innovation, en matière de numérique et d'éco-conception. Les actions relatives aux ports sont majeures car elles garantiront la réduction à termes des pollutions et nuisances par le développement de l'électrification des navires et des gaz à faible émission. Elles s'attacheront également à renforcer le lien du port avec le citoyen et la ville pour valoriser cet élément structurant de l'urbanisation du littoral.



#### Chapitre 5 Éduquer, sensibiliser

Les métiers maritimes peuvent souffrir d'un manque d'attractivité et de visibilité : les actions présentées dans ce chapitre ont pour objet de monter une gouvernance de façade opérationnelle, de porter des actions de communication coordonnées et efficaces, de créer des passerelles entre les métiers pour renforcer leur visibilité auprès des jeunes. Une deuxième partie présente les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, pour tout âge, que la Méditerranée porte tout particulièrement depuis le PAMM 1er cycle et qui visent à gagner également en coordination et efficacité, par des supports innovants et des partenariats particuliers.



#### Chapitre 6 Déchets

Ce chapitre rassemble les actions dédiées à la réduction des déchets, à leur collecte et à leur valorisation dans chacune des filières et des sources de production connues à l'échelle de la façade et du bassin versant.



Ces documents sont consultables à l'adresse suivante :  
[www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr)

## Chaque action a un contexte

Le volet opérationnel du Document stratégique de façade doit venir mettre en œuvre le volet stratégique : il permet d'atteindre les objectifs qui y ont été définis, dans les 30 zones de vocation qui ont été arrêtées. Le plan d'action est donc bâti en étroite cohérence avec la stratégie de façade maritime, et chaque partie l'évoque ou lui répond. Cette structure se justifie également par les attendus de l'arrêté « critères et méthodes » précités.

Une feuille de route débute chaque chapitre. Elle rappelle synthétiquement les enjeux de la façade, en lien avec l'état des lieux de la stratégie de façade maritime. Elle témoigne des grandes ambitions collectives des acteurs méditerranéens et y rattache les actions à mener sur la période 2022-2027.

Une carte des vocations où l'action doit être prioritairement mise en œuvre figure au début de chaque fiche.

Les pilotes et les partenaires sont précisés. Par pilote, il est entendu celui qui anime et suit l'action, et endosse par conséquent la responsabilité de la mise en œuvre. Il rend compte aux autorités nationales. La notion de partenariat n'implique pas cette responsabilité : il peut s'agir d'une expertise scientifique, d'un appui technique, jusqu'à un partenariat financier.

La contribution de chaque action à l'atteinte du bon état écologique est ensuite précisée. Cette analyse s'appuie sur l'évaluation du bon état écologique des eaux marines réalisée pour la stratégie de façade maritime (annexe 2). L'impact, positif ou incertain, sur les activités économiques qui en dépendent est ensuite mentionné. Les données utilisées proviennent de l'état des lieux des activités maritimes (annexe 1), de l'analyse économique et sociale et du coût de la dégradation (annexe 2 de la SFM).

L'action est ensuite rattachée aux objectifs environnementaux et socio-économiques qu'elle permet d'atteindre (annexe 4 de la SFM). Dans le cas des objectifs environnementaux, la cible, c'est-à-dire l'ambition tendancielle ou chiffrée que la France s'est engagée auprès de l'Europe à atteindre, est également précisée.

Il est fait référence aux politiques publiques complémentaires : ce sont celles qui viennent en appui du Document stratégique de façade et lui assurent la réalisation de l'action et l'atteinte des objectifs, soit qu'elles se situent sur un territoire « amont » dont la bonne gestion impacte directement le bon état des eaux marines (c'est le cas des SDAGE pour les bassins versants, du PLAEPOMI ou des PLGRI), soit qu'elles constituent à l'avenir des axes d'investissement fort

des territoires, et soient alors synonymes de partenariat techniques ou financiers (c'est le cas des SRADDET ou du FEAMPA).

Le bilan des actions existantes rappelle les actions réalisées et les principales conclusions qui s'en dégagent. Celles-ci justifient généralement l'existence de l'action du DSF : l'initiative doit être renforcée, étendue territorialement, toucher d'autres publics, etc. L'initiative innovante parfois mise en valeur fait la transition vers l'avenir : ce peut être un programme en cours de mise en œuvre (un appel à projet, une campagne) ou une réussite qui doit guider les acteurs méditerranéens vers sa poursuite et son renforcement. L'importance de cette partie est majeure : elle offre un bilan et une mise en lumière immédiate des acteurs et partenaires à mobiliser (ce qui ne veut pas dire qu'elle fige les partenariats dans le temps).

La fiche action, enfin, définit les modalités d'action pour les années à venir. Ses « compartiments » correspondent pour partie aux exigences du rapportage à la Commission européenne. Ils sont expliqués sur le schéma ci-contre.

L'action se repère à son identifiant, composé de trois éléments :  
- Objectif (ou thématique) auquel l'action se rattache, ou action transversale (AT)  
- échelle de la mesure AN (action nationale) ou façade  
- numéro de 01 à xx  
Exemple : AQUA-NAT-01

Extraits de la stratégie de façade maritime adoptée en 2019 :  
- zones de la carte des vocations concernées  
- lien avec les éléments de la vision, adoptée dans la stratégie de façade maritime

Façades concernées par l'action :  
- MEMN : Manche Est – mer du Nord  
- NAMO : Nord Atlantique Manche Ouest  
- SA : Sud Atlantique  
- MED : Méditerranée

Thématiques socio-économiques concernées par l'action :  
- EMR : Energies Marines Renouvelables  
- TEE : Transition écologique et énergétique  
- RLI : Risques littoraux  
- PTM : Ports et transport maritime  
- OPT : Opérateurs de travaux publics, activités sous-marines et d'ingénierie écologique  
- PM : Pêche maritime  
- AQU : Aquaculture  
- GME : Granulats marins et estuariens  
- INN : Industries nautiques et navales  
- SPO : Loisirs et sports côtiers et maritimes  
- TOU : Tourisme  
- SPP : Sites, paysages et patrimoine  
- LAM : Libre accès à la mer  
- EMP : Emploi  
- FOR : Formation  
- R-I : Recherche/innovation  
- CON : Connaissance  
- TSO : Transition solidaire  
- SEN : Sensibilisation, éducation, communication  
- SEC : Sécurité et sûreté

Le volet environnemental du DSF est structuré en 11 descripteurs du bon état écologique :  
1-OM : oiseaux marins  
1-PC : poissons et céphalopodes  
1-MT : mammifères et tortues marines  
1-HB : habitats benthiques  
1-HP : habitats pélagiques  
2 : Espèces non-indigènes  
3 : Espèces exploitées  
4 : Réseaux trophiques  
5 : Eutrophisation  
6 : Intégrité des fonds marins  
7 : Conditions hydrographiques  
8 : Contaminants dans le milieu  
9 : Questions sanitaires  
10 : Déchets marins  
11 : Bruit

Identifiant de l'action	Titre de l'action											
MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X					
1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6			
7	8	9	10	11								
EMR	TEE	RLI	PTM	OPT	PM	AQU	GME	INN	SPO			
TOU	SPP	LAM	EMP	FOR	R-I	CON	TSO	SEN	SEC			

Cette partie explique la raison pour laquelle l'action nouvelle a été construite. Elle rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'action (autres politiques publiques, articulation avec d'autres actions du plan d'action...) Elle présente également les attendus de l'action.

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance

Description des sous-actions

Libellé	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Descriptif synthétique				

Déclinaison de l'action en 1 à 4 sous actions, qui ne sont pas forcément consécutives les unes des autres.

Date de début prévisionnel de la sous-action  
Date de fin prévisionnelle de la sous-action

Echéances de mise en œuvre de l'action

Pilote(s)  
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)

Le pilote anime et suit l'action, il endosse la responsabilité de sa mise en œuvre. Il peut s'agir d'un service de l'Etat, d'une collectivité ou d'un établissement public

Financements potentiels  
Action au titre de la DCSMM

Incidences économiques et sociales  
Efficacité environnementale et faisabilité

Partenaires publics et privés concourant à la mise en œuvre de l'action

Coût prévisionnel

Sources de financement de l'action : Ces dernières peuvent être issues de collectivités, d'établissements publics, de l'Etat, de crédits communautaires ou d'autres sources

Cette partie résume l'analyse de l'impact de l'action en ce qui concerne :  
- les incidences socio-économiques : conséquences de l'action en termes de conditions d'exercice et de développement des activités de la mer et du littoral ;  
- l'efficacité environnementale, en particulier pour ce qui est de la contribution de l'action à l'atteinte du bon état écologique du milieu marin ;  
- la faisabilité et le coût de l'action.

Ce travail a été conduit dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique des documents stratégiques de façade, dont l'objectif est de s'assurer de la pertinence des choix effectués au regard des enjeux environnementaux en appréciant de façon prévisionnelle les impacts positifs et négatifs des actions, et en proposant le cas échéant les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les incidences négatives

An underwater photograph showing a vibrant coral reef on the left side, with various types of coral in shades of red, orange, and yellow. The water is a deep blue, and numerous small fish are swimming throughout the scene. The lighting is bright, creating a clear view of the marine life.

## 5. CONCRÈTEMENT, QU'ALLONS-NOUS FAIRE ?

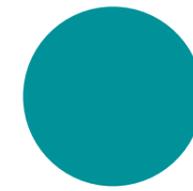
---

Le plan d'action du document stratégique comprend 91 actions, chacune de ces actions reposant sur une ou plusieurs sous-actions, précisant le pilotage, les partenaires à associer, les financements potentiels et les zones de vocation du DSF concernées. Ces 91 actions et 273 sous-actions doivent être menées durant les 6 années 2022-2027, ce qui démontre le haut niveau d'ambition de cette nouvelle politique publique sur la mer et le littoral méditerranéen.

Les éléments ci-après correspondent à une synthèse, sous forme de tableau, de ces actions et sous-actions, qui permet une

vision d'ensemble du contenu du plan. Elle a vocation à aider les parties prenantes à orienter les actions qui relèvent de leur compétence pour une mise en oeuvre efficace du DSF, en même temps qu'elle permet aux autorités d'assurer un meilleur suivi de cette politique publique, sur chacun des six chapitres thématiques dans lesquels les actions sont réparties.

Pour plus de lisibilité, en complément des éléments précités, figure en début de chaque chapitre une liste de mots clés correspondant à son contenu, ainsi que le numéro de la page de référence de l'action dans le chapitre dédié.



# CHAPITRE 1

## LITTORAL

*Qu'allons-nous faire pour le littoral ?*

impact  
croisière mouillages  
**posidonie** pollutions  
littoral durable marines  
tourisme restauration  
loisirs plongée EMR risques  
**artificialisation**  
accessibilité

### 1

## UN LITTORAL ATTRACTIF ET SOLIDAIRE ; DES ACTIVITÉS DURABLES

### 1.1 ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE

P.17	<b>ACTION</b> <b>D01-HB-OE09-AN1</b> Mettre en œuvre la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires	1. Mettre en œuvre les arrêtés départementaux permettant la déclinaison territoriale de l'arrêté cadre 123/2019 sur les mouillages en Méditerranée	<i>Pilotes</i> DDTM	<i>Partenaires</i> Prémar, OFB, Collectivités, DIRM, AERMC, DREAL, FIN, Gestionnaires d'AMP, DRAJES, ENVSN
		2. Impulser et organiser la gestion du mouillage sur les sites à enjeux identifiés dans la stratégie méditerranéenne, notamment via le renouvellement ou la mise en place de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL)	<i>Pilotes</i> Collectivités (notamment collectivités régionales et métropolitaines) Services de l'État Gestionnaires d'aires marines protégées	<i>Partenaires</i> DIRM, AERMC, DREAL, Collectivités, DDTM, Prémar, FIN, DRAJES, ENVSN, OFB, WWF
		3. Renforcer la sensibilisation des usagers des mouillages (plaisanciers, loueurs de bateaux, etc) dans les ports et sur les plans d'eau	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> DIRM, AERMC, DREAL, Collectivités, DDTM, Prémar, réseau des associations et CPIE, FIN, Unions portuaires, DRAJES, ENVSN, WWF
P.33	<b>ACTION</b> <b>D01-HB-OE09-AN4</b> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée	1. Mettre en place et animer une instance de concertation sur la gestion durable de la croisière en Méditerranée	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Associations de protection de l'environnement, CCI, Club croisière Marseille Provence, agents maritimes, compagnies, collectivités (régionales et intercommunalités notamment)
		2. Capitaliser les données existantes, réaliser une étude des flux de passagers et du poids socio-économique au regard de ses impacts sur l'environnement. Identifier les territoires, sites et routes maritimes à enjeux	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> CEREMA, OFB, Prémar, Collectivités, AERMC



# CHAPITRE 1

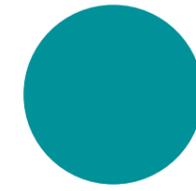
## LITTORAL

P.33	SUITE ACTION D01-HB-OE09-AN4	3. Organiser les mouillages et réduire les nuisances des navires de croisière	<i>Pilotes</i> Prémar	<i>Partenaires</i> DIRM, AERMC, DREAL, Collectivités, DDTM, Prémar, associations environnementales, FIN, OFB DF MED
		4. Développer une campagne de sensibilisation ciblant les croisiéristes	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Réseau des associations
P.43	ACTION D01-HB-OE09-AN2 Décliner la stratégie de gestion durable des sites de plongée de Méditerranée	1. Développer des outils de connaissance, sensibilisation et formation	<i>Pilotes</i> OFB, DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, gestionnaires d'aires marines, collectivités, plongeurs et fédérations, DDTM
		2. Favoriser le mouillage écologique pour la plongée sous-marine	<i>Pilotes</i> OFB, DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, gestionnaires d'aires marines, collectivités, plongeurs et fédérations, DDTM, AERMC
		3. Au regard du poids socio-économique de l'activité, définir puis tester des mesures de régulation de la fréquentation sur les sites sensibles de plongée	<i>Pilotes</i> OFB, DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, gestionnaires d'AMP, collectivités, plongeurs et fédérations, Pôle Mer, DDTM
P.53	ACTION D01-MT-OE01-AN1 Renforcer l'encadrement et la réglementation des sports et loisirs de pleine nature affectant les mammifères marins et des activités commerciales d'observation des mammifères marins	1. Définir les conditions d'approche des mammifères marins (dans la zone des 300 mètres dite zone de vigilance pour les cétacés) adaptées au contexte local et promouvoir leur mise en œuvre par voie contractuelle (charte) ou le cas échéant par voie réglementaire (arrêté préfectoral) afin de limiter l'impact potentiel sur les mammifères marins des sports et loisirs de pleine nature (y compris les manifestations nautiques) et des activités commerciales d'éco-tourisme	<i>Pilotes</i> Préfets maritime, Préfets de région, Préfets de département, DREAL PACA, Occitanie et Corse	<i>Partenaires</i> DEB, DREAL, OFB

P.53	SUITE ACTION D01-MT-OE01-AN1	2. Sensibiliser le public au respect de bonnes pratiques d'observations des mammifères marins (pratique d'activités de sports et loisirs de pleine nature comme d'observations commerciales)	<i>Pilotes</i> OFB sous traitance associations par façade	<i>Partenaires</i> DEB, DREAL, OFB, accords Pelagos et ACCOBAMS, CBI
P.65	ACTION D01-OM-OE06-AN2 Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux	1. Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites	<i>Pilotes</i> Ministère des sports, OFB	<i>Partenaires</i> PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB, DIRM, DREAL Occitanie et Corse, DRJSCS, CPIE, Pôle relais lagunes, Collectivités, Conservatoire du littoral et conservatoire des espaces et rivages lacustres, Conservatoire Espaces Naturels
		2. Mettre en place des mesures de protection spatiale (et le cas échéant temporelle) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux	<i>Pilotes</i> DREAL, DDTM (instruction des demandes de dérogation espèces protégées ou de la prise d'arrêtés de protection de biotope pour les DDTM qui en ont la compétence)	<i>Partenaires</i> PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB, gestionnaires d'aires marines protégées, Préfecture maritime, Conservatoire du littoral et conservatoire des espaces, Conservatoire Espaces Naturels
		3. Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), les Diplômes d'État de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS et DESJEPS), les formations STAPS) amenant à encadrer des activités littorales, nautiques et subaquatiques	<i>Pilotes</i> Ministère chargé de la jeunesse et des sports	<i>Partenaires</i> PRNSN, ENVSN, fédérations sportives, OFB, gestionnaires d'aires marines protégées, Préfecture maritime, CPIE  DIRM, Conservatoire Espaces Naturels

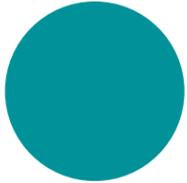
## 1.2 OFFRIR UN TOURISME DE QUALITÉ

P.75	<b>ACTION LITT-MED01</b> Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des eaux de baignade sur la façade	1. Encourager les communes littorales à obtenir la certification « Démarche qualité eaux de baignade »	<i>Pilotes</i> DREAL de bassin	<i>Partenaires</i> ARS, Collectivités locales, AERMC
		2. Réaliser un état des lieux de l'établissement des profils de baignade à l'échelle de la façade et un recueil des obstacles auxquels les communes font face (rejet d'une station d'épuration en amont de la zone de baignade sur lequel la commune ne peut agir, etc.)	<i>Pilotes</i> DREAL de bassin	<i>Partenaires</i> ARS, Collectivités locales, AERMC, DDTM au titre du contrôle des STEP et de l'assainissement
		3. Sur la base de l'état des lieux réalisé et dans l'hypothèse où des défaillances sont observées, formuler des pistes d'actions permettant une gestion intégrée de la qualité de l'eau, i.e. avec une logique amont-aval	<i>Pilotes</i> DREAL de bassin	<i>Partenaires</i> ARS, Collectivités locales, AERMC, DDTM au titre du contrôle des STEP et de l'assainissement
		4. Accompagner les personnes responsables d'une eau de baignade (PREB) dans la mise en œuvre des obligations d'élaboration et de révision des profils de baignade	<i>Pilotes</i> Maires, Préfets, ARS	<i>Partenaires</i> Conseils départementaux
P.85	<b>ACTION D06-OE02-AN1</b> Améliorer la gestion des banquettes de posidonie sur les plages en conciliant l'acceptabilité sociale avec les enjeux de gestion de l'érosion et de l'espèce protégée	1. Accompagner les collectivités et les gestionnaires pour une meilleure gestion des banquettes de posidonie entre maintien de l'activité balnéaire et protection de l'espèce	<i>Pilotes</i> DREAL et collectivités (conseils régionaux et OEC)	<i>Partenaires</i> Collectivités, DDTM, OFB DF MED, DIRM, Club mer et littoral
		2. Intégrer à chaque nouvelle concession de plage ou à chaque renouvellement de la concession, des clauses de gestion durable des banquettes de posidonie en tant que de besoin	<i>Pilotes</i> DDTM	<i>Partenaires</i> Collectivités, DREAL
		3. Poursuivre les actions de sensibilisation auprès du grand public permettant de changer le regard sur les banquettes de posidonie sur les plages, en expliquant leur importance et leur rôle écologique	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales (Région PACA en pilote), DREAL Corse	<i>Partenaires</i> Collectivités, DDTM, OFB, DIRM, club mer et littoral
		4. Valoriser et fédérer les gestionnaires et acteurs de la préservation des banquettes de Posidonie de Méditerranée	<i>Pilotes</i> Collectivité régional (Région PACA en pilote)	<i>Partenaires</i> Collectivités, DDTM, OFB DF MED, DIRM



# CHAPITRE 1 LITTORAL

P.95	<b>ACTION PTM-MED-05</b> Accompagner le développement des navettes maritimes, connectées avec le réseau de transports en commun, pour favoriser l'accès aux plages et/ou aux pôles urbains, et répondre au flux touristique en saison	1. Identifier les territoires pertinents par une étude de fréquentation des axes routiers et des caractéristiques des populations (actifs/populations saisonnières, secondaire etc.), et proposer des solutions techniques en conséquence	<i>Pilotes</i> DIRM-Collectivités	<i>Partenaires</i> CEREMA, DREAL
		2. Accompagner les collectivités vers la mise en œuvre du cabotage côtier	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DIRM, DREAL, CEREMA
P.103	<b>ACTION LAM-MED04</b> Renforcer la coopération territoriale pour participer au déploiement de l'écotourisme sur la façade Méditerranée	1. Valoriser les acteurs qui proposent des activités vertueuses autour de la mer et du littoral	<i>Pilotes</i> Collectivités locales (notamment collectivités régionales et agences de développement, métropoles, office du tourisme)	<i>Partenaires</i> Réseau des associations, socio-professionnels
		2. Inciter à la prise en compte dans les instances de gouvernance régionale de l'interaction touristique entre l'arrière-pays littoral et la frange côtière. Accompagner les professionnels qui développent une offre en ce sens	<i>Pilotes</i> collectivités locales (notamment collectivités régionales et agences de développement, métropoles, office du tourisme).	<i>Partenaires</i> Socio-professionnels de la mer et du littoral, unions portuaires
		3. Inciter à la création locale d'offres collaboratives entre professionnels de la mer et du littoral, de l'hôtellerie et de la restauration (« packs touristiques durables »)	<i>Pilotes</i> Collectivités locales (notamment collectivités régionales et agences de développement, métropoles, office du tourisme)	<i>Partenaires</i> Socio-professionnels de la mer et du littoral, unions portuaires



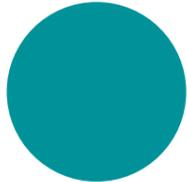
# CHAPITRE 1

## LITTORAL

### 1.3 RENDRE LE LITTORAL, LA MER ET SES ACTIVITÉS ACCESSIBLES À TOUS

P.113	<b>ACTION LAM-MED01</b> Renforcer un accès durable au littoral, aux plages et aux activités nautiques aux personnes présentant des besoins spécifiques	1. Inciter et accompagner les collectivités et les clubs d'activités nautiques dans l'obtention des marques du tourisme accessible (Tourisme & Handicap, Destinations pour tous)	<i>Pilotes</i> DGE	<i>Partenaires</i> DMA, ATH, Collectivités (municipalités, régions)
		2. Pour pérenniser et favoriser leur utilisation, accompagner les collectivités dans la formation des personnels municipaux et des moniteurs à l'utilisation et l'entretien du matériel permettant l'accès à la mer aux personnes en situation de handicap	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DGE, DMA, Partenaires associatifs (ATH, Handiplages)
		3. Au sein des clubs, des fédérations, des plages et des territoires, organiser et optimiser la communication des informations relatives aux territoires et activités accueillant les personnes en situation de handicap et aux bonnes conditions d'utilisation des équipements	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> Offices du Tourisme Agences de développement du territoire Collectivités régionales, Partenaires associatifs (ATH, Handiplages)
P.123	<b>ACTION LAM-MED03</b> Encourager et renforcer l'accès à la pratique, durable ou ponctuelle, des sports nautiques et subaquatiques, notamment pour les jeunes publics, les populations éloignées du littoral et les personnes présentant des besoins spécifiques	1. Renforcer le lien entre les fédérations sportives et les collectivités, par l'incitation à la souscription de licence de sports nautiques et subaquatiques, dans les dispositifs régionaux ou locaux d'accès aux sports pour tous publics	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales – DRJSCS – Fédérations	<i>Partenaires</i> Socioprofessionnels, Fédérations
		2. Réaliser les plans régionaux d'équipements et les mettre en cohérence avec la stratégie de gestion du DPM	<i>Pilotes</i> DRJSCS	<i>Partenaires</i> Socioprofessionnels, Fédérations DDTM
		3. Accompagner le maintien et la modernisation des bases nautiques, dans une optique de rééquilibrage territorial et de réversibilité d'occupation	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> Fédérations, socioprofessionnels DDTM
		4. Accompagner le renouvellement des flottes des activités nautiques vers des stratégies de décarbonation (hybrides, électriques ou voile)	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> Socioprofessionnels, Fédérations

P.129	<b>ACTION LAM-MED02</b> Accompagner l'amélioration des équipements permettant l'accès à la mer pour tous et intégrant l'innovation	1. Réaliser un état des lieux qualitatif sur la façade des cales de mise à l'eau en dégagant leurs opportunités d'exploitation et en analysant les possibilités d'essais innovants (robots, drones) en mer, au droit de ces aménagements	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DDTM, DIRM Unions portuaires Gestionnaires et autorités portuaires Collectivités locales Pôle Mer Méditerranée
		2. Sensibiliser les collectivités à l'intérêt d'exploitation de ces équipements et au déploiement des services associés, en termes de gestion des déchets notamment. Les accompagner dans la définition d'un modèle technico-économique d'exploitation adapté à leur territoire	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DDTM, DIRM Unions portuaires Gestionnaires et autorités portuaires Collectivités AIVP
		3. Accompagner un projet et/ou une stratégie de création d'un pôle exemplaire et multi-activités d'accès à la mer	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DIRM, DDTM Unions portuaires Gestionnaires et autorités portuaires Pôle Mer Méditerranée



# CHAPITRE 1

## LITTORAL

### 2

### UN LITTORAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

#### 2.1 RÉDUIRE L'IMPACT DE L'ARTIFICIALISATION

P.159	<b>ACTION D06-OE01-AN1</b> Développer une vision stratégique de façade vers « zéro artificialisation nette »	1. A l'échelle de chaque façade, produire une synthèse cartographique des espaces où l'artificialisation doit impérativement être évitée	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DIRM, DREAL, DDTM Collectivités (régionales, départementales, métropolitaines, syndicats) OFB, DF, AE
		2. Mettre en place un suivi de l'artificialisation prévisionnelle et effective et identifier des sites susceptibles d'être dés-artificialisés, en intégrant les collectivités	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (Coordination technique), DREAL, DDTM, Collectivités (régionales, départementales, métropolitaines, syndicats), CEREMA, AE
		3. Développer les actions des services et des opérateurs de l'Etat pour accompagner les porteurs de projets en vue de l'objectif de réduction de l'artificialisation	<i>Pilotes</i> DREAL, DDTM (services instructeurs)	<i>Partenaires</i> Collectivités (régionales, départementales, métropolitaines, syndicats), CEREMA, OFB, AE, DIRM (NAMO), Conservatoire du Littoral, SMLN (MEMN)
P.171	<b>ACTION D06-OE01-AN2</b> Accompagner la mise en œuvre de la séquence ERC en mer dans le cadre des projets conduisant à artificialiser le milieu marin	1. Organiser l'échange et la synthèse des travaux régionaux relatifs à la séquence Eviter, Réduire, Compenser et Accompagner (ERCa)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB, AE (AESN, AEAP, AEAG, AE RMC), InterMisen(MED), collectivités régionales (CRECO), DREAL, WWF
		2. Identifier sur la façade des sites à fort gain écologique et définir, sur au moins un site pilote, les modalités de gain écologique à titre d'exemple	<i>Pilotes</i> DIRM, ET DREAL	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), AE (AESN, AEAP, AEAG, AE RMC), DDTM, (celles au droit des sites à fort gain écologique en MED) Conservatoire du littoral, collectivités régionales, WWF

P.183

**ACTION D07-OE03-AN1**  
Favoriser la connectivité terre-mer au niveau des estuaires et des lagunes en articulation avec ce qui est fait sur la continuité écologique au titre du SDAGE et des PLAGEPOMI, par l'intervention sur les obstacles impactant la courantologie et la sédimentologie

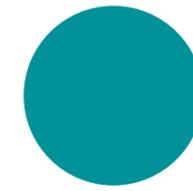
1. Compléter les recensements des obstacles à l'écoulement (les ouvrages à la mer) déjà établis dans le cadre des SDAGE et PLAGEPOMI.  
Produire, si besoin et au regard de ce qui est fait dans les SDAGE et PLAGEPOMI, un diagnostic des principaux impacts de ces obstacles à la continuité sur les volets courantologie et sédimentologie au niveau de la façade et sur les habitats estuariens et lagunaires connectés avec le milieu marin"

2. Présenter ce diagnostic aux collectivités territoriales et articuler le travail avec les collectivités territoriales compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et des inondations et les MO des ouvrages ( sur les sédiments, la courantologie et la continuité écologique) et avec la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

3. Supprimer au moins un obstacle ou adapter au moins un obstacle qui ne peut pas être supprimé pour réduire son impact sur la connectivité, la courantologie, la sédimentologie ou la continuité avec les milieux lagunaires et estuariens

*Pilotes*  
DREAL et DDTM  
En adéquation avec l'échelle des PLAGEPOMI et mise en œuvre du PDM des SDAGE, Autorités gémapiennes

*Partenaires*  
AE, OFB et DREAL de bassin, Pôle relais lagunes Méditerranéennes, syndicats de rivières



# CHAPITRE 1

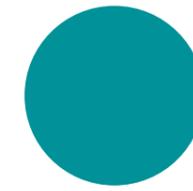
## LITTORAL

### 2.2 RESTAURER LE MILIEU MARIN

P.201	<b>ACTION D06-OE02-AN2</b> Poursuivre la déclinaison territoriale de la stratégie de restauration écologique des habitats naturels en Méditerranée	1. Mettre en œuvre des STERE sur les territoires identifiés dans la stratégie de façade de la restauration écologique des habitats naturels, et les intégrer dans les documents de gestion existants en prenant en compte les instances de gouvernance en place	<i>Pilotes</i> Collectivités	<i>Partenaires</i> DIRM, AERMC, DREAL, OFB DF MED, Collectivités régionales, DDTM
		2. Porter à connaissance les documents synthétiques auprès des services instructeurs, en s'appuyant sur les travaux actualisés du guide DRIVER	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, DDTM, Collectivités régionales, AERMC, WWF
		3. Réaliser une évaluation environnementale et socio-économique des opérations de restauration à l'échelle d'un territoire pertinent	<i>Pilotes</i> AERMC-DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, DDTM, IFREMER, WWF
P.217	<b>ACTION D01-OM-OE05-AN1</b> Identifier, maintenir et restaurer les habitats médiolittoraux et les habitats fonctionnels des oiseaux marins dégradés et/ou exposés à la compression des habitats littoraux	1. Identifier les secteurs d'habitats de l'estran (et les habitats fonctionnels pour les oiseaux marins) dégradés et/ou exposés au "costal squeeze" (compression des habitats littoraux)	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> Conservatoire du Littoral - DREAL - CEREMA - gestionnaires d'AMP, Syndicats mixtes, collectivités
		2. Mettre en œuvre une/ des actions de restauration ou d'entretien des habitats fonctionnels des oiseaux marins	<i>Pilotes</i> OFB, DREAL, CDL selon façade	<i>Partenaires</i> DDTM (instruction des projets de réhabilitation au titre de la LSE ou du DPM) - DREAL - France Domaine gestionnaires d'AMP, MISEN, Conservatoire du littoral, Syndicats mixtes, Collectivités, AE, France Domaine Associations environnementales
		3. Mettre en œuvre une action de restauration des habitats littoraux	<i>Pilotes</i> OFB, DREAL, CDL selon façade	<i>Partenaires</i> gestionnaires d'AMP, MISEN, Conservatoire du littoral, syndicats mixtes

### 2.3 RÉDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS ET DE L'ANTHROPISATION

P.227	<b>ACTION D01-HB-OE06-AN1</b> Renforcer la prise en compte des habitats benthiques dans les autorisations en mer	1. Synthétiser les informations disponibles dans une cartographie évolutive des habitats benthiques et de leurs enjeux à destination des porteurs de projets et des services instructeurs	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> MNHN, DREAL, DIRM, DDTM, Ifremer, SHOM
		2. Collecter et bancariser les données associées aux nouvelles autorisations délivrées, permettant le suivi de l'artificialisation associée	<i>Pilotes</i> DDTM	<i>Partenaires</i> Cerema (coordination technique), DIRM, DEB
		3. Élaborer des guides par type d'activités sur l'analyse du lien de compatibilité des autorisations avec les objectifs environnementaux	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> DDTM, DREAL, DIRM, OFB
P.239	<b>ACTION D01-OM-OE04-AN1</b> Assurer une veille et des actions de lutte contre les espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins	1. Réaliser un diagnostic, notamment avec le GISOM, identifiant les sites à enjeux forts éligibles à des mesures de veille ou de réduction des espèces introduites et domestiques, présentant un coût/efficacité acceptable et sur des sites complémentaires hébergeant des espèces en danger critique	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> DREALs, gestionnaires d'AMP, Conservatoire du Littoral, PIM
		2. Mettre en œuvre une stratégie de piégeage des espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins et/ou de stérilisation des chats sur les îles et îlots où cette action est possible	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> DREALs, gestionnaires d'AMP, Conservatoire du Littoral, PIM
		3. Pour les sites continentaux et ceux proches de la côte, mettre en œuvre des actions de contrôle des espèces et de réduction des impacts de ces espèces sur les populations nicheuses	<i>Pilotes</i> DREAL, CDL	<i>Partenaires</i> OFB, DREALs, gestionnaires d'AMP, Conservatoire du Littoral, PIM, PNM

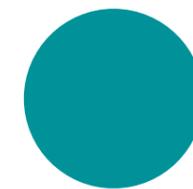


# CHAPITRE 1

## LITTORAL

P.249	<b>ACTION D01-OM-OE06-AN1</b> Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale	1. Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> Établissements scientifiques, DREAL, Conservatoire Espaces Naturels
		2. Élaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> OFB, DREALs, DDTM (en tant que destinataire des guides, mais non contributeurs), DIRM, Prémar, autres DAC (DGITM, DGEC, DPMA), Conservatoire Espaces Naturels, CMVRH
		3. Mettre en place des mesures de protection spatiale (et le cas échéant temporelle) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1)	<i>Pilotes</i> DIRM, DREAL, DDTM (prescription de mesures de protection dans l'instruction des projets sous réserve de disposer d'une formation par le CMVRH)	<i>Partenaires</i> Prémar, OFB
P.261	<b>ACTION LITT-MED05</b> Accompagner les démarches contractuelles de gestion du domaine public maritime (DPM) sur la façade, en tenant compte de l'ensemble des objectifs stratégiques du DSF	1. Inciter à l'élaboration de concessions de plage sur le littoral méditerranéen.	<i>Pilotes</i> DDTM – Collectivités	<i>Partenaires</i> DIRM, DREAL Collectivités, CEREMA
		2. Rédiger ou actualiser les stratégies départementales de gestion du domaine public maritime	<i>Pilotes</i> DDTM – Collectivités	<i>Partenaires</i> DIRM, DREAL Collectivités, CEREMA
P.269	<b>ACTION D02-AN1</b> Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines	1. Identifier les espèces non-indigènes marines prioritaires pour réglementer leur introduction et l'ensemble des usages associés (transit, détention, transport, colportage, utilisation, échange, mise en vente, vente ou achat de marchandises)	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> UMS Patrinat (coordination technique), OFB
		2. Élaborer des stratégies nationales de gestion pour les espèces non-indigènes marines réglementées	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> UMS Patrinat (coordination technique), DREAL, DIRM, OFB

P.269	<b>SUITE ACTION D02-AN1</b> Améliorer la gestion des espèces non indigènes marines	3. Sensibiliser les gestionnaires d'aires marines protégées et les autres acteurs intervenant sur le milieu littoral et marin à l'identification et à la gestion des espèces non-indigènes marines	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> UMS Patrinat (coordination technique), OFB, Gestionnaires d'AMP, acteurs portuaires, services de contrôles, Centre de ressources sur les espèces exotiques envahissantes
P.285	<b>ACTION AT-09</b> Améliorer la compréhension et la prise en compte des effets cumulés des activités anthropiques et de la capacité de charge écologique	1. Dans une aire marine protégée pilote, définir et expérimenter une méthode ainsi qu'un outil de visualisation pour la prise en compte des effets cumulés dans les projets	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB DF MED, gestionnaires d'aires marines protégées, DREAL, DDTM, AERMC, associations de protection de l'environnement, ENSV
		2. Déployer cette méthode à l'échelle de la façade et former les gestionnaires et services instructeurs à son utilisation	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB DF MED, CEREMA, DREAL, DDTM, AERMC, associations de protection de l'environnement, ENSV
		3. Appliquer une méthode de qualification des effets cumulés dans le cadre des parcs éoliens offshore	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB DF MED, CEREMA, DREAL, DDTM, AERMC, associations de protection de l'environnement
P.289	<b>ACTION AT-10</b> Structurer la formation des services de l'État et des collectivités territoriales à la prise en compte des objectifs environnementaux dans leurs missions	1. Mettre en place des sessions de formation sur la façade à destination des services instructeurs de l'État en lien avec les CMVRH	<i>Pilotes</i> CMVRH -DIRM	<i>Partenaires</i> DDTM, DREAL Établissements publics
		2. Mettre en place des conventions régionales CNFPT et Régions, et décliner un programme sur l'environnement marin	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales, DIRM	<i>Partenaires</i> Établissements publics



# CHAPITRE 1

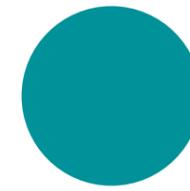
## LITTORAL

### 3

### UN LITTORAL RÉSILIENT FACE AUX RISQUES

P.311	<b>ACTION D01-HB-OE06-AN3</b> Partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux	1. Accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydro-sédimentaire pertinente	<i>Pilotes</i> DEB, DDTM	<i>Partenaires</i> DGPR, Observatoires trait de côte CEREMA, BRGM, bureaux d'étude, DREAL, Universités, Collectivités
		2. Favoriser la prise en compte de l'aspect coût-efficacité des opérations de réduction de la vulnérabilité et en particulier celles qualifiées de méthodes "douces"	<i>Pilotes</i> DEB, DDTM	<i>Partenaires</i> DGPR, Observatoires trait de côte, CEREMA, BRGM, bureaux d'étude, DREAL, Universités, Collectivités
		3. Mieux faire connaître les études réalisées sur les impacts du rechargement des plages auprès des collectivités et des services instructeurs	<i>Pilotes</i> DEB, DDTM	<i>Partenaires</i> DGPR, Observatoires trait de côte CEREMA, BRGM, bureaux d'étude, DREAL, Universités, Collectivités
P.315	<b>ACTION LITT-MED03</b> Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale et hydrosédimentaire pertinente, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi	1. Acquérir et valoriser, notamment par la formation des services instructeurs, les connaissances relatives à l'évolution locale du trait de côte dans le temps et établir des préconisations de prise en compte dans les projets et stratégies locales	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> CEREMA (pour acquisition de connaissance et expertise/avis), BRGM
		2. Décliner à l'échelle régionale la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et porter auprès des territoires les enjeux et orientations à considérer pour une nouvelle approche de l'aménagement du littoral	<i>Pilotes</i> DREAL- Collectivités	<i>Partenaires</i> CEREMA, DEB DDTM, Collectivités BRGM

P.315	<b>SUITE ACTION LITT-MED03</b> Décliner sur la façade méditerranéenne, à une échelle territoriale et hydrosédimentaire pertinente, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et en assurer le suivi	3. Inciter à la réalisation de stratégies locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGITC), comprenant des solutions de recomposition spatiale, et cohérentes avec la cible de limitation de l'artificialisation	<i>Pilotes</i> Collectivités (intercommunalités en Occitanie) – DREAL – DDTM	<i>Partenaires</i> DDTM, DREAL Collectivités régionales, départementales ou métropolitaines
		4. Inciter à la prise en compte par les territoires, au titre des compétences GEMAPI notamment, de la thématique de la gestion intégrée du trait de côte	<i>Pilotes</i> Collectivités DDTM, DREAL	<i>Partenaires</i> DDTM, DREAL Collectivités
P.319	<b>ACTION LITT-MED06</b> Animer et harmoniser le recueil, la bancarisation et l'analyses des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral, et favoriser leur communication à l'ensemble des publics concernés	1. Renforcer le retour d'expérience des régions sur les plateformes de bancarisation et de mise à disposition des données relatives à l'évolution du trait de côte et du littoral	<i>Pilotes</i> DEB (ELM2 chargé d'animer le réseau national des observatoires du littoral) ou charger un des Observatoires du littoral existant sur une des façades de piloter le travail à l'échelle locale puis nationale	<i>Partenaires</i> Membres du réseau national des observatoires du littoral et leurs partenaires (opérateurs techniques, chercheurs, collectivités, services de l'État, etc.), Bureaux d'étude privés
		2. Définir une méthodologie harmonisée (un standard) de collecte des données, notamment données brutes, et l'imposer aux bureaux d'études par des cahiers des charges harmonisés entre financeurs	<i>Pilotes</i> DEB (ELM2 chargé d'animer le réseau national des observatoires du littoral) ou charger un des Observatoires du littoral existant sur une des façades de piloter le travail à l'échelle locale puis nationale	<i>Partenaires</i> Membres du réseau national des observatoires du littoral et leurs partenaires (opérateurs techniques, chercheurs, collectivités, services de l'État, etc.), Bureaux d'étude privés
		3. Mettre en place des actions de sensibilisation aux évolutions du littoral, renforcées par le changement climatique	<i>Pilotes</i> DREALs	<i>Partenaires</i> DDTM, Collectivités, PUCA, Conservatoire du Littoral, Chercheurs, Écoles d'Architecture, Instituts d'Urbanisme, etc.



# CHAPITRE 1

## LITTORAL

P.335	<b>ACTION LITT-MED04</b> Aider les autorités locales à se préparer à faire face à un tsunami en Méditerranée, et travailler sur les planifications opérationnelles et l'information des populations	1. Élaborer les dispositions spécifiques ORSEC, définir les zones d'évacuation et intégrer ce risque dans les PCS des communes littorales de la façade	<i>Pilotes</i> Mission interrégionale Inondation Arc Méditerranéen – Cyprès	<i>Partenaires</i> Collectivités, Préfectures, DDTM, DGSCGC, EMIZ Sud, SDIS, experts
		2. Organiser les acteurs, informer et sensibiliser la population.	<i>Pilotes</i> Mission interrégionale Inondation Arc Méditerranéen – Cyprès	<i>Partenaires</i> Collectivités, Préfectures, DDTM, DGSCGC, EMIZ Sud, SDIS, experts, académies, professionnels et acteurs économiques du littoral
P.345	<b>ACTION LITT-MED02</b> Renforcer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles en mer et sur le littoral	1. Élaborer un guide à destination des collectivités pour favoriser l'inclusion du volet infra-POLMAR dans les PCS concernés	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> CEDRE, CEREMA Collectivités territoriales (Communes Conseils départementaux), DDTM Préfectures de Département DREAL, DDTM
		2. Renforcer l'animation des groupes de travail régionaux	<i>Pilotes</i> DREAL – DREAL de zone	<i>Partenaires</i> CEDRE, CEREMA Collectivités territoriales Communes Conseils départementaux, DDTM Préfectures de Département
		3. Mettre en place des actions de formation (théorique et pratique) en lien avec les correspondants POLMAR des DDTM	<i>Pilotes</i> CEDRE – DDTM	<i>Partenaires</i> CEDRE, CEREMA Collectivités territoriales (Communes Conseils départementaux), DDTM, Préfectures de Département, DREAL, DDTM

### 4

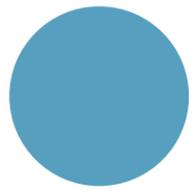
## UN LITTORAL AUTONOME GRÂCE AUX ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

P.359	<b>ACTION EMR-MED01</b> Capitaliser et diffuser les connaissances relatives à l'éolien flottant offshore et à son impact sur l'environnement, en veillant à un suivi harmonisé des différents projets	1. Animer un Conseil scientifique de façade adossé à la Commission spécialisée éolien flottant. En fonction du retour d'expérience du conseil scientifique de la Commission spécialisée éolien flottant, envisager le cas échéant son extension à l'ensemble des objectifs environnementaux en Méditerranée	<i>Pilotes</i> DIRM, OFB	<i>Partenaires</i> CEREMA, DREAL DDTM, Scientifiques membres du conseil
		2. Harmoniser les mesures de suivi et les protocoles scientifiques des différents projets, ainsi que les actions validées au titre de la séquence ERC	<i>Pilotes</i> DIRM, OFB	<i>Partenaires</i> CEREMA, DREAL DDTM, Scientifiques membres du conseil
		3. Identifier les lacunes de connaissances et les priorités d'acquisition de données et conduire, le cas échéant et dans la mesure des moyens disponibles, les études complémentaires nécessaires notamment concernant les oiseaux migrateurs terrestres et les chauves-souris	<i>Pilotes</i> DGEC, DIRM, Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> OFB, DREAL DDTM, Scientifiques membres du conseil
		4. Diffuser la connaissance relative à l'état initial de l'environnement en Méditerranée, à l'éolien flottant et à son impact sur l'environnement auprès du public et des institutions (notamment élus, scolaires...)	<i>Pilotes</i> DEB (SIMM), DIRM, CEREMA, Géolittoral	<i>Partenaires</i> DEB, OFB, DREAL Scientifiques membres du conseil, FEM, Pôle Mer
P.369	<b>ACTION D01-OM-OE02-AN1</b> Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer	1. Installer la préfiguration de l'Observatoire national de l'éolien en mer	<i>Pilotes</i> DEB et DGEC	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), DIRM, DREAL, Établissements scientifiques et membres des CSEMR en façades

P.369	<b>SUITE ACTION D01-OM-OE02-AN1</b> Préfigurer et mettre en place un Observatoire national de l'éolien en mer	2. Définir et initier des programmes d'acquisition des connaissances pour limiter les impacts des énergies marines renouvelables	<i>Pilotes</i> DEB et DGEC	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), DIRM, DREAL, Établissements scientifiques et membres des CSEMR en façades IFREMER
		3. Regrouper et diffuser les connaissances existantes sur l'éolien en mer et en délivrer un retour d'expérience appropriable par l'ensemble des acteurs	<i>Pilotes</i> DEB et DGEC	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), DIRM DREAL, Établissements scientifiques et membres des CSEMR en façades IFREMER
P.379	<b>ACTION EMR-MED02</b> Déployer une filière "éolien flottant commercial" compétitive, durable et structurée à l'échelle de la façade Méditerranée	1. Établir un calendrier en lien avec l'Etat et prévoir un volume d'appel d'offres pour la Méditerranée permettant aux acteurs économiques de la filière d'avoir une visibilité sur l'avenir	<i>Pilotes</i> DGEC	<i>Partenaires</i> DIRM – Collectivités régionales – Commission spécialisée éolien
		2. Conduire une planification spatiale prenant en compte les différents enjeux (défense, pêche, environnement, trafic maritime, critères technico-économiques dont la mutualisation des raccordements...) en association avec l'ensemble des acteurs	<i>Pilotes</i> DIRM – Préfets coordonnateurs	<i>Partenaires</i> DGEC, Collectivités régionales, CS éolien, Conseil scientifique de la CS éolien, OFB, CEREMA
		3. Développer une offre de formation locale adaptée aux métiers et à la temporalité de l'éolien flottant	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> DIRM (Emploi-Formation, LPM), Collectivités, CS emploi-formation
		4. Anticiper les problématiques de raccordement par le déploiement d'un plan de raccordement terre-mer sur la façade	<i>Pilotes</i> RTE	<i>Partenaires</i> Commission spécialisée éolien flottant en Méditerranée
P.391	<b>ACTION EMR-MED03</b> Évaluer le potentiel et soutenir le développement de la filière thalassothermie sur la façade Méditerranée	1. Réaliser l'état des lieux des projets existants, leurs résultats et leur impact environnemental	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, CEREMA, DDTM, Collectivités (observatoires énergies)
		2. Proposer des territoires pertinents/volontaires, en accord avec les critères techniques et réglementaires relevés dans la sous-action 1, pour développer cette énergie marine renouvelable	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, CEREMA, Collectivités

Qu'allons-nous faire pour les ressources halieutiques et l'aquaculture ?

élasmobranches  
 stocks aquaculture  
 amphihalins  
 réglementation loisir  
 planification  
 innovation certification  
 pêche gangui



# CHAPITRE 2

## RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

1

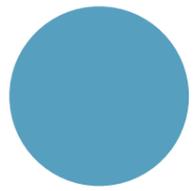
### PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES ET RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS

#### 1.1 IDENTIFIER ET PROTÉGER LES ZONES FONCTIONNELLES EN ACCORD AVEC LA PROFESSION

P.25	<b>ACTION D01-PC-OE5-AN1</b> Renforcer la protection des Zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi), notamment par la mise en place de zones de conservation halieutique (ZCH) pilotes sur chaque façade	1. Identifier et cartographier les ZFHi à une échelle pertinente	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB, CNPME (en co-coordination technique), DIRM, DREAL, CRPME, Agrocampus Ouest, experts/universitaires locaux, IFREMER
		2. Identifier les pressions et leurs effets sur les ZFHi	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> Coordination technique à définir, OFB, DIRM, DREAL, CRPME, IFREMER
		3. Mettre en place des projets pilotes de ZCH	<i>Pilotes</i> DIRM, DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB, CNPME (en co-coordination technique), DREAL, CRPME
		4. Réduire l'impact des activités et aménagements autorisés en mer sur les ZFHi, en accompagnant les services instructeurs dans le traitement des demandes d'autorisation	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> Coordination technique à définir, OFB, DREAL, DIRM
P. 37	<b>ACTION D01-HB-OE09-AN3</b> Réduire l'impact de la pêche au gangui dans les zones d'herbiers de posidonies	1. Réduire le nombre d'autorisations européennes de pêche (AEP) accordées pour la pêche au gangui en Méditerranée (autorisations annuelles)	<i>Pilotes</i> Préfets de région	<i>Partenaires</i> DPMA, DIRM MED
		2. Réduire l'effort de pêche (jours de mer) effectué annuellement par les ganguis méditerranéens	<i>Pilotes</i> Préfets de région	<i>Partenaires</i> DPMA, DIRM MEDC

#### 1.2 RÉGULER LES PRÉLÈVEMENTS ET RÉDUIRE LES ATTEINTES AUX MAILLONS SENSIBLES DE LA CHAÎNE TROPHIQUE

P.45	<b>ACTION D03-OE02-AN1</b> Identifier les stocks d'importance locale prioritaires qui ne sont pas sous gestion communautaire pour lesquels la gestion pourrait être mise en place ou améliorée, selon leur état de conservation et leur importance socio-économique et rédiger les plans de gestion correspondants	1. Identifier les stocks faisant l'objet d'une gestion locale, pour lesquels cette gestion pourrait être améliorée, ou à fort intérêt halieutique, pour lesquels une gestion locale apparaît nécessaire	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DPMA, IFREMER, CRPME, OP, professionnels de la pêche, gestionnaires d'aires marines protégées, experts/universitaires locaux.
		2. Définir et réaliser les études nécessaires pour mieux connaître l'enjeu de préservation des stocks locaux pressentis comme sensibles	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DPMA, IFREMER, CRPME, OP, professionnels de la pêche, gestionnaires d'aires marines protégées, experts/universitaires locaux.
		3. Accompagner les professionnels de la pêche dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion prenant en compte le repos biologique des stocks permettant d'améliorer l'état des stocks, prenant en compte le repos biologique des stocks et/ou en vue d'atteindre le rendement maximal durable	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DPMA, CRPME, OP, professionnels de la pêche, gestionnaires d'aires marines protégées, experts/universitaires locaux.
P.61	<b>ACTION D04-AN1</b> Contribuer à une meilleure gestion des prélèvements des espèces fourrages au niveau européen	1. Formuler une recommandation de l'État à destination de la Commission européenne, visant à ce que pour 100 % des espèces fourrages, les besoins trophiques des grands prédateurs soient pris en compte dans le niveau de capture au RMD recommandé par l'organisme international compétent	<i>Pilotes</i> DEB-DPMA	<i>Partenaires</i> OFB National, Ifremer, CNPME
		2. Formuler une recommandation à la Commission européenne en vue d'interdire le prélèvement sur les espèces fourrages de micronecton sur le talus et au-delà	<i>Pilotes</i> DEB-DPMA	<i>Partenaires</i> OFB National, Ifremer, CNPME

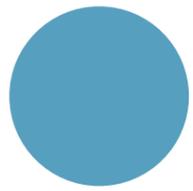


# CHAPITRE 2

## RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

P.69	<b>ACTION D01-PC-OE3-AN1</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan national migrateurs amphihalins pour une gestion optimisée des poissons migrateurs sur l'ensemble du continuum Terre-Mer	1. Élaborer un plan national migrateurs amphihalins	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), AE, MNHN, DREAL PLAGEPOMI, DIRM (SRC), Association MRM, CRPMEM
		2. Mettre en œuvre le plan national migrateurs amphihalins (PNMA)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), Agences de l'eau, MNHN, DREAL (PLAGEPOMI), DEB, DPMA, Association MRM
P.81	<b>ACTION D01-PC-OE3-AN2</b> Éviter ou réduire les risques d'atteintes à la dynamique de population des espèces amphihalines liées aux captures dans les secteurs à enjeux pour les amphihalins en complément des plans de gestion existants	1. Réaliser une analyse de risque à l'échelle des façades pour identifier les secteurs où les captures d'amphihalins sont les plus importantes.	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique ; sous réserve ETP), DEB, DPMA ; Spécifique MED : CRPMEM, organisations professionnelles, Association Migrateurs Rhône Méditerranée
		2. Mettre en œuvre des mesures de réduction des risques liés aux captures accidentelles au niveau des secteurs identifiés notamment via des mesures réglementaires	<i>Pilotes</i> DIRM, DREAL COGEPOMI	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique ; sous réserve ETP), DEB, DPMA ; Spécifique MED : CRPMEM, organisations professionnelles Association Migrateurs Rhône Méditerranée
		3. Mettre en place une gestion des stocks terre-mer qui permette de maintenir une population, via la régulation des captures ciblées	<i>Pilotes</i> DIRM, DREAL, COGEPOMI	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique ; sous réserve ETP), DEB (EARM3), DPMA ; Spécifique MED : CRPMEM, organisations professionnelles Association Migrateurs Rhône Méditerranée, DEB EARM3

P.93	<b>ACTION D01-PC-OE01-AN2</b> Sensibiliser et former les pêcheurs professionnels et de loisir à la reconnaissance et à la prise en charge des élas-mobranches susceptibles d'être capturés accidentellement, et améliorer la déclaration de ces captures accidentelles	1. Former à la reconnaissance des espèces	<i>Pilotes</i> DIRM MED pour la coordination technique et organisationnelle de la formation	<i>Partenaires</i> DPMA, OFB, DIRM, DREAL, CRPMEM, organisations professionnelles, fédérations de pêche, associations locales, LPM
		2. Produire des guides d'aide à la reconnaissance	<i>Pilotes</i> DIRM MED, DREAL Occitanie	<i>Partenaires</i> IFREMER, DPMA, OFB, DIRM, DREAL, MNHN, APECS, CRPMEM, organisations professionnelles fédérations de pêche et associations locales
		3. Élaborer des consignes relatives à la remise à l'eau directe des élas-mobranches	<i>Pilotes</i> DIRM MED, Organisations professionnelles	<i>Partenaires</i> IFREMER, DPMA, OFB, DIRM, DREAL, APECS, CRPMEM, organisations professionnelles, MNHN, associations locales et fédérations de pêche
P.105	<b>ACTION D01-PC-OE01-AN1</b> Réviser la réglementation relative aux captures d'élas-mobranches et, sur cette base, identifier les actions à mettre en œuvre au niveau national et au niveau local	1. Cartographier la présence et la sensibilité des différentes espèces d'élas-mobranches réglementées	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), CNPMM, WWF
		2. Réviser la réglementation portant sur les interdictions de capture des élas-mobranches, et en particulier, mettre à jour la liste restreinte des espèces d'élas-mobranches susceptibles de faire l'objet de déclaration de captures accidentelles	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB, MNHN Concarneau, WWF
		3. Établir des plans de gestion en fonction des cartographies de présence et de sensibilité	<i>Pilotes</i> DEB, DREAL, OFB	<i>Partenaires</i> DPMA, WWF, PNM
P.111	<b>ACTION D01-PC-OE02-AN1</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élas-mobranches	1. Attribuer le statut d'espèces protégées aux élas-mobranches en danger (EN) et en danger critique (CR) d'après la liste rouge de l'UICN, et dont l'exploitation est interdite	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> DREAL, OFB Associations, MNHM Organisations professionnelles, DREAL
		2. Élaborer un PNA multi-espèces relatif aux élas-mobranches, en concertation avec les parties prenantes	<i>Pilotes</i> DREAL	<i>Partenaires</i> coordination technique à définir, OFB, Associations MNHM, CRPMEM, Ifremer, Associations environnementales PNM, WWF



# CHAPITRE 2

## RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

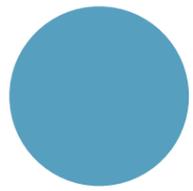
P.111	<b>SUITE ACTION D01-PC-OE02-AN1</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action (PNA) multi-espèces relatif aux élasmobranches	3. Mettre en œuvre le PNA multi-espèces relatif aux élasmobranches	<i>Pilotes</i> DREAL	<i>Partenaires</i> Ccooordination technique à définir, OFB, CRPMEM, Association environnementales, PNM, Ifremer WWF
<b>1.3 ACCOMPAGNER LA PÊCHE DE LOISIR VERS DES PRATIQUES DURABLES</b>				
P.117	<b>ACTION D03-OE03-AN1</b> Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre	1. Réaliser une analyse comparative des réglementations en vigueur, prendre des mesures d'harmonisation de la réglementation à l'échelle de la façade ou à des échelles territoriales pertinentes définies en fonction de la nature de la ressource et de son état, sur la base des connaissances actuelles	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DPMA, DAM/DML, DEB, OFB, WWF
P.127	<b>ACTION PM-MED11</b> Assurer les conditions d'une pêche de loisir durable	1. Définir un quota de prises quotidien permettant d'éclaircir la notion de « consommation familiale » (via un arrêté ministériel ou à l'échelle de la façade)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées notamment le PNC, OFB, Représentants des pêcheurs de loisir
		2. Sur la façade, encadrer les concours de pêche par une charte harmonisée (voire créer un label) qui permette d'organiser le décompte et le suivi des individus et des espèces prises, et d'encourager la pratique du no kill	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées notamment le PNMGL, OFB, Représentants des pêcheurs de loisir
		3. Évaluer l'impact des rejets de la pêche de loisir sur les fonds au droit des sites les plus fréquentés	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées, OFB, Représentants des pêcheurs de loisir CPIE Iles de Lérins
		4. Guider les pêcheurs de loisirs vers l'utilisation de matériels moins impactants pour les fonds et la ressource, en impliquant les vendeurs de matériel (magasins de sport et grande distribution)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées OFB, Représentants des pêcheurs de loisir CPIE Iles de Lérins

P.127	<b>ACTION PM-MED12</b> Sur un site pilote, définir et tester de nouveaux outils de décompte des prises et des pêcheurs de loisir	1. Faire le bilan des méthodes de décompte des prises des pêcheurs de loisirs dans les aires marines protégées et lancer une étude de faisabilité pour un outil de façade	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées, Représentants des pêcheurs de loisir
		2. Élaborer un outil numérique de recensement des pêcheurs de loisir et permettant de déclarer les captures de la pêche de loisir en particulier celles des espèces protégées, en danger critique ou vulnérables, et les captures accidentelles	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées, OFB, Représentants des pêcheurs de loisir Collectivités régionales, DDTM, DPMA, Associations environnementales
		3. Tester ce nouvel outil de recensement sur un site pilote voire à l'échelle de la façade et communiquer sur son lancement	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Gestionnaires d'aires marines protégées, OFB, Représentants des pêcheurs de loisir Collectivités régionales, DDTM, DPMA, Associations environnementales

## 2

### ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE CONSOMMATION

P.137	<b>ACTION AQUA-NAT01</b> Planifier des zones d'activités aquacoles sur la carte des vocations des façades	1. Mutualiser, en façade, les bilans des SRDAM pour préparer les représentations cartographiques identifiant les enjeux aquacoles venant compléter les représentations cartographiques de la partie "Définition des objectifs stratégiques et des indicateurs" du DSF qui remplacera à terme les SRDAM	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Régions, DDTM, Organisations Professionnelles, Centres techniques, CEREMA, IFREMER, IOPR  Coordination nationale : DPMA Baqua, DGITM DML, DEB ELM2
		2. Élaborer les représentations cartographiques venant compléter les représentations cartographiques de la partie "Définition des objectifs stratégiques et des indicateurs" du DSF identifiant notamment les zones propices à l'aquaculture, à terre comme en mer sur la base de la sous-action 1	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Collectivités Organisations Professionnelles Centres techniques Instituts scientifiques (IFREMER), DDTM CEREMA, IOPR  Coordination nationale : DPMA, Baqua, DGITM DML, DEB ELM2

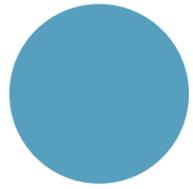


# CHAPITRE 2

## RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

P.147	<b>ACTION AQUA-NAT02</b> Accompagner les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter les fermes aquacoles	1. Rendre plus lisible le cadre réglementaire pour les porteurs de projets aquacoles	<i>Pilotes</i> Au niveau local : DIRM, Co-ordination nationale : DML, Baqua, BBA, ELM2	<i>Partenaires</i> Organisations professionnelles/ Centres techniques
		2. Utiliser un outil national de modélisation prévisionnelle des impacts d'une ferme aquacole, en vue d'accompagner l'instruction et l'acceptation des futures fermes	<i>Pilotes</i> DIRM ou DPMA	<i>Partenaires</i> IFREMER DPMA, DGPR au niveau national DIRM, DDTM, DDPP, Organisations professionnelles, Centres techniques au niveau local
		3. Former les services instructeurs aux techniques, enjeux et impacts des projets aquacoles	<i>Pilotes</i> ENSAM, IFORE	<i>Partenaires</i> DPMA, DPMA, CGDD, IFREMER
P.157	<b>ACTION AQUA-PM-MED06</b> Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export	1. Accompagner les entreprises aquacoles vers le développement du bio et l'atteinte des certifications environnementales les plus performantes et adaptées à la profession	<i>Pilotes</i> CNC, CRC, DPMA	<i>Partenaires</i> Ministère de l'agriculture, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l'aquaculture.
		2. Promouvoir les signes officiels de qualité et d'origine existants (AOP, Label bio, label rouge, IGP, STG) pour la pêche et l'aquaculture durables auprès des grandes enseignes, marchés de restauration collective et événementielle	<i>Pilotes</i> Collectivités locales	<i>Partenaires</i> CRC, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l'aquaculture et de la pêche
		3. Valoriser et rendre lisible le métier de pêcheur par une communication adaptée dans les territoires et structurée au sein des professions ou en interprofession	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> CRC, CRPMEM, organisations professionnelles, professionnels de l'aquaculture, CPIE, DIRM

P.157	<b>SUITE ACTION AQUA-PM-MED06</b> Accompagner les produits de la pêche et de l'aquaculture vers la certification environnementale et leur valorisation auprès des consommateurs et territoires, locaux et à l'export	4. Binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches	<i>Pilotes</i> DIRM (LPM), CRPMEM	<i>Partenaires</i> DAM
		1. Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation dans chaque département dans le respect des normes sanitaires et de la concurrence	<i>Pilotes</i> DDTM, DIRM	<i>Partenaires</i> DPMA, CRPMEM Collectivités locales, Offices de tourisme, Distributeurs Criees, Pêcheurs, Aquaculteurs, DDPP
P.169	<b>ACTION AQUA-PM-MED07</b> Soutenir la multi-activité de la pêche et de l'aquaculture durables et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable	2. Accompagner un projet d'aquaculture multi-trophique intégrée jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> DIRM, DDTM IFREMER DPMA IOPR Professionnels DDPP"
		3. Accompagner un projet d'aquaponie jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> DIRM, DDTM, DPMA Professionnels, DDPP IFREMER
		4. Structurer et encadrer les projets de diversification d'espèces cultivées pour les biotechnologies bleues (holothuries, algoculture, vers marins) en développant un modèle environnemental vertueux et économiquement stable	<i>Pilotes</i> Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> DDTM, DDPP, DIRM DPMA, IFREMER

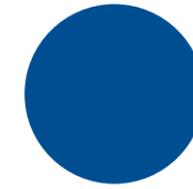


# CHAPITRE 2

## RESSOURCES HALIEUTIQUES ET AQUACULTURE

P.179	<p><b>ACTION</b> <b>AQUA-PM-MED08</b></p> <p>En respectant les équilibres économiques existants (criées notamment) et les besoins des professionnels et des territoires, structurer les modalités et les circuits de consommation des produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture pour valoriser les produits locaux, de saison, et pauvres et ou méconnus</p>	<p>1. Accompagner et soutenir les collectivités et les organisations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en Corse et PACA, dans la pérennisation et la visibilité des circuits courts de vente pour diversifier la consommation et l'étaler toute l'année (« zones concertées aquaculteurs-pêcheurs-mareyeurs », halles, etc.)</li> <li>- sur l'ensemble des territoires, dans le dialogue avec les grandes surfaces et la restauration pour valoriser les produits locaux"</li> </ul>	<p><i>Pilotes</i> Collectivités</p>	<p><i>Partenaires</i> CRPMEM, DIRM DDTM, Gestionnaires et autorités portuaires, Unions portuaires, Offices de tourisme, Distributeurs Criées, Organisations professionnelles, Professionnels de la pêche et de l'aquaculture</p>
		<p>2. Soutenir les initiatives de valorisation des poissons pauvres ou méconnus auprès des consommateurs, notamment en développant les capacités locales de transformation de ces produits</p>	<p><i>Pilotes</i> CRPMEM, organisations professionnelles, Collectivités</p>	<p><i>Partenaires</i> Collectivités, DIRM, Professionnels de la pêche</p>
		<p>3. Mettre en place des protocoles et solutions durables pour permettre la vente des produits de la pêche et de l'aquaculture en cas de crise sanitaire et économique</p>	<p><i>Pilotes</i> Organisations professionnelles, DDPP, Préfectures</p>	<p><i>Partenaires</i> CRPMEM, CRC DIRM, DDTM</p>

P.197	<p><b>ACTION</b> <b>PM-MED10</b></p> <p>Poursuivre et structurer les efforts de recherche et d'innovation pour réduire l'impact environnemental des navires et des engins</p>	<p>1. Poursuivre les projets relatifs à l'amélioration de la sélectivité des engins et de leurs impacts sur les habitats. Renforcer le lien avec les professionnels en Méditerranée (formation, partenariat)</p>	<p><i>Pilotes</i> CRPMEM, Organisations professionnelles</p>	<p><i>Partenaires</i> IFREMER, CNPEM ADEME, DPMA Collectivités, DIRM WWF</p>
		<p>2. Poursuivre les projets et équipements des navires en filets connectés pour faciliter leur récupération, et filets de pêche biodégradables ou techniques de pêche écologiques. Accompagner les pêcheurs en conséquence</p>	<p><i>Pilotes</i> CRPMEM, Organisations professionnelles</p>	<p><i>Partenaires</i> IFREMER, CNPEM, ADEME, DPMA Collectivités, DIRM</p>
		<p>3. Partager les expériences menées dans le domaine de la réduction, de la maîtrise de la consommation énergétique des navires. Accompagner les pêcheurs en conséquence</p>	<p><i>Pilotes</i> CRPMEM, Organisations professionnelles</p>	<p><i>Partenaires</i> IFREMER, CNPEM ADEME, DPMA, Collectivités, DIRM</p>
		<p>4. Poursuivre les projets et équipement des navires en dispositifs d'effarouchement des mammifères marins, cétacés, etc.</p>	<p><i>Pilotes</i> CRPMEM, Organisations professionnelles</p>	<p><i>Partenaires</i> IFREMER, CNPEM ADEME, DPMA, Collectivités, DIRM, WWF</p>



# CHAPITRE 3

## ESPÈCES ET ESPACES EMBLÉMATIQUES

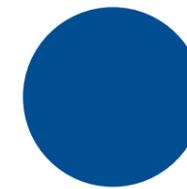
*Qu'allons-nous faire pour les espèces et les espaces emblématiques?*

collisions **tortues**  
**cétacés** **sous-marins**  
oiseaux habitats  
patrimoine **paysages**  
**corail** contrôle  
ZPF

### 1

#### ESPÈCES ET HABITATS FRAGILES OU MÉCONNUS

P.13	<b>ACTION</b> <b>D01-HB-OE7-AN1</b> Renforcer les connaissances relatives à l'état écologique du corail rouge en Méditerranée et assurer, si nécessaire, sa préservation	1. Inventorier et analyser les données relatives aux quantités prélevées de corail rouge dont le diamètre est inférieur à 7 mm	<i>Pilotes</i> DIRM, DPMA	<i>Partenaires</i> CNPMM, CRPMEM
		2. Sur la base du diagnostic réalisé, actualiser et/ou renforcer la réglementation en vigueur.	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> CNPMM, CRPMEM
P. 21	<b>ACTION</b> <b>D01-HB-OE10-AN1</b> Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	1. Faire une recommandation à la Commission européenne et diffuser la cartographie française des écosystèmes marins vulnérables (EMV) pour accompagner la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sur la désignation de ces derniers, afin de les rendre cohérents avec la démarche Natura 2000 au large et les enjeux définis par la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM)	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> Ifremer, OFB DF MED, DREAL Occitanie et Corse, DIRM, DPMA, WWF
		2. Formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation du chalutage sur les dunes sableuses sous-marines profondes et une proposition de réglementation de la pêche sur les écosystèmes marins vulnérables sur substrat meuble du centre du golfe du Lion et du plateau oriental de la Corse	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> Ifremer, OFB DF MED, DREAL (Occitanie et Corse spécifiquement), DIRM, Collectivités régionales, CRPMEM WWF

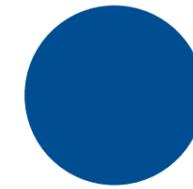


# CHAPITRE 3

## ESPÈCES ET ESPACES EMBLÉMATIQUES

P.21	<b>SUITE ACTION D01-HB-OE10-AN1</b> Renforcer la prise en compte de la sensibilité des habitats profonds en Méditerranée	3. Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, formuler à la Commission européenne une proposition de réglementation des pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs dans les sites Natura 2000 du large et au sein de ces sites	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> Ifremer, OFB DF MED, DREAL, DIRM, DREAL (Occitanie et Corse spécifiquement), DIRM, Collectivités régionales, CRPMEM WWF
		4. Suite aux résultats des analyses des risques associés à la pêche dans les sites Natura 2000, réglementer les pratiques de pêche au niveau des zones entourant les habitats récifs profonds dans les sites N2000 côtiers (PACA et Ouest de la Corse)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DREAL, OFB DF MED, DREAL PACA et Corse, DDTM, CRPMEM, WWF
P.31	<b>ACTION D01-MT-OE02-AN1</b> Réduire l'impact des captures accidentelles de tortues marines par la formation des marins-pêcheurs et le maintien d'un réseau adapté de centres de soin	1. Développer la sensibilisation des marins-pêcheurs et pêcheurs de loisirs aux bonnes pratiques d'évitement des captures accidentelles et de remise à l'eau en cas de capture et optimiser la remontée des observations d'interactions prévues dans le cadre du programme de surveillance DCSMM	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> IFREMER, DREAL Occitanie et Corse, CRPMEM, Organisations de professionnels, professionnels de la pêche, LPM, DPMA, OFB, CNPMEM, DEB, WWF
		2. Assurer le maintien et l'efficacité du réseau de centres de soins des tortues marines, notamment en assurant la formation des agents des réseaux échouages tortues marines	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> Aquarium de la Rochelle, société herpétologique de France, MNHN, CESTMED, DREAL, Collectivités, Conservatoire du littoral
P.41	<b>ACTION D01-OM-OE01-AN1</b> Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	1. Élaborer une méthode nationale d'analyse des risques d'atteinte au bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	<i>Pilotes</i> DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), UMS Patrinat, CNPMEM, Organisations professionnelles DREAL, DIRM
		2. Réaliser une analyse des risques pour l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire à l'échelle de chaque façade et renforcer l'effort d'observation sur les pêcheries, les secteurs et les périodes les plus à risque	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), CRPMEM, Organisations professionnelles, DREAL, WWF

P.41	<b>SUITE ACTION D01-OM-OE01-AN1</b> Identifier et réduire les risques de capture accidentelle pour chacune des espèces d'intérêt communautaire	3. Sur la base d'un état des lieux des méthodes de réduction des captures accidentelles, tester et déployer des mesures et technologies innovantes sur des pêcheries ciblées	<i>Pilotes</i> DPMA, DEB, OFB, Gestionnaires d'AMP, DIRM	<i>Partenaires</i> CRPMEM, OP DREAL, IFREMER, Animateurs, Natura 2000, WWF
		4. Adopter les mesures réglementaires adéquates pour réduire les captures accidentelles, en passant lorsque nécessaire par une procédure de régionalisation	<i>Pilotes</i> DIRM, DEB, DPMA	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), DREAL DDTM, WWF
P.53	<b>ACTION D01-OM-OE03-AN1</b> Développer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection adaptés pour des espèces d'oiseaux marins à enjeu fort à l'échelle de la sous-région marine	1. Identifier les espèces à enjeu fort pour lesquelles l'élaboration de mesures de gestion adaptées est pertinente	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), Gestionnaires d'AMP, PN, Conservatoire du Littoral, CEN
		2. Élaborer et mettre en œuvre des outils de gestion et de protection locaux pour les espèces identifiées	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), Gestionnaires d'AMP, PN, Conservatoire du Littoral, CEN, DREAL,
P.65	<b>ACTION D01-MT-OE03-AN2</b> Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne et développer des méthodes de localisation automatique en temps réel pour améliorer l'efficacité et l'utilisation de REPCET	1. Réaliser les études amont (impact/risk assessment), élément préalable indispensable à tout processus de soumission, en lien avec l'Italie, Monaco et l'Espagne	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> MEAE, OMI, ACCOBAMS, Pelagos, WWF
		2. Porter le projet de ZMPV au niveau européen, puis soumettre le dossier auprès de l'OMI	<i>Pilotes</i> MEAE	<i>Partenaires</i> MTES, OMI, Commission européenne, ACCOBAMS, Pelagos, WWF



# CHAPITRE 3

## ESPÈCES ET ESPACES EMBLÉMATIQUES

P.65	<b>SUITE ACTION D01-MT-OE03-AN2</b> Réduire les risques de collision pour les cétacés à l'échelle de la façade méditerranéenne par la soumission auprès de l'Organisation maritime internationale (OMI) d'une proposition de zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) co-construite avec l'Italie, Monaco et l'Espagne et développer des méthodes de localisation automatique en temps réel pour améliorer l'efficacité et l'utilisation de REPCET	3. Veiller à ce que l'ensemble de la flotte devant être équipée du système REPCET le soit et poursuivre la formation à l'utilisation du système REPCET	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> DIRM, OFB, Prémair, MIRACETI, ACCOBAMS, Pelagos, WWF
		4. Élaborer un dispositif de partage de position des cétacés utilisable la nuit en soutenant et en accélérant la R&D pour le développement de technologies de détection en temps réel des cétacés	<i>Pilotes</i> Ministère chargé de l'environnement (DEB) Ministère de la mer (DAM)	<i>Partenaires</i> OFB, WWF
P.73	<b>ACTION AT-06</b> Déposer et mettre en œuvre un projet Life « Espèces marines mobiles »	1. Montage et dépôt d'un Projet Life « Espèces marines mobiles »	<i>Pilotes</i> OFB sous réserve 24 mois CDD - DEB (appui)	<i>Partenaires</i> Services de l'État Gestionnaires d'AMP Acteur socio-professionnels, Collectivités, Partenaires scientifiques, ONG
		2. Mettre en œuvre le projet Life « Espèces marines mobiles »	<i>Pilotes</i> OFB sous réserve de financement	<i>Partenaires</i> Services de l'État Gestionnaires d'AMP Acteur socio-professionnels, Collectivités Partenaires scientifiques, ONG

## 2 LES SITES ET PAYSAGES

P.89	<b>ACTION SPP-MED01</b> Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages	1. Intégrer, au sein des atlas des paysages départementaux littoraux, un volet dédié aux problématiques paysagères littorales	<i>Pilotes</i> Conseils départementaux	<i>Partenaires</i> DREAL, DIRM, gestionnaires d'aires marines protégées
		2. Inciter les intercommunalités disposant d'une façade littorale à engager la réalisation d'un plan paysage en préalable à toute planification et tout projet, afin d'intégrer les enjeux majeurs d'aménagement spatial	<i>Pilotes</i> Intercommunalités (communautés de communes et d'agglomération, métropoles)	<i>Partenaires</i> DREAL, DIRM, gestionnaires d'aires marines protégées

P.89	<b>SUITE ACTION SPP-MED01</b> Fédérer les réseaux d'observation et de suivi des paysages littoraux et sous-marins, pour mieux accompagner les politiques stratégiques, et notamment anticiper, ménager et évaluer les effets du changement climatique sur les territoires et les paysages	3. Réalisation de cartes des paysages sous-marins sur les sites emblématiques de la façade littorale et mise en valeur au travers d'une animation et d'une communication auprès du grand public (site internet, expositions)	<i>Pilotes</i> Gestionnaires d'aires marines protégées, PN et PNM, Collectivités territoriales, État	<i>Partenaires</i> DREAL, DIRM, gestionnaires d'aires marines protégées
		4. Animer, valoriser et étendre les dispositifs d'Observatoire du Paysage littoral vu depuis la mer dans chaque région pour accompagner les politiques et caractériser les effets du changement climatique sur les paysages (observatoires photographiques et observatoires de façade)	<i>Pilotes</i> DREAL	<i>Partenaires</i> DIRM, Conseils régionaux, conseils départementaux, ARBE, Conservatoire du littoral et des rivages lacustres,
P.101	<b>ACTION SPP-MED02</b> Rendre accessible le patrimoine sous-marin au grand public, dans le respect du patrimoine rendu disponible, et par des pratiques innovantes	1. Poursuivre la création de sentiers archéologiques sous-marins, au sein des aires marines protégées notamment et en cohérence avec leurs stratégies de gestion des usages nautiques (plongée, plaisance)	<i>Pilotes</i> DRASSM	<i>Partenaires</i> Ministère de la culture, Gestionnaires d'aires marines protégées, Collectivités, DIRM
		2. Poursuivre la sensibilisation des référents archéologiques au sein des activités liées au milieu marin et des services instructeurs pour la préservation du patrimoine archéologique	<i>Pilotes</i> DRASSM	<i>Partenaires</i> Ministère de la culture, Ministère des sports, Gestionnaires d'aires marines protégées, Conservatoire du littoral, Fédérations et clubs sportifs, Collectivités, DIRM
		3. Accompagner la mise en place et la diffusion des nouvelles technologies de valorisation du patrimoine sous-marin auprès des publics	<i>Pilotes</i> DRASSM ou initiatives locales	<i>Partenaires</i> ARKAEOS, Ministère de la culture, Gestionnaires d'aires marines protégées, Collectivités, DIRM

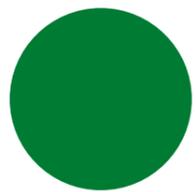
# 3

## DIMENSIONNER LES POLITIQUES DE CONTRÔLE À LA RÉALITÉ DES ENJEUX

P.111	<b>ACTION AT01</b> Développer le réseau des zones de protection forte et en renforcer le contrôle	1. Développer le réseau des zones de protection forte et mettre en place un dispositif de suivi	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), DREAL DDTM, OEC
		2. Renforcer le contrôle des zones de protection forte, en inscrivant leur caractère prioritaire dans les plans de contrôle de l'environnement marin	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique) DREAL
		3. Expérimenter un balisage virtuel d'une zone de protection forte	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB (coordination technique), SHOM DREAL
P.121	<b>ACTION AT-04</b> Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin	1. Améliorer l'identification des enjeux environnementaux pour fiabiliser les orientations de contrôle	<i>Pilotes</i> DIRM, OFB	<i>Partenaires</i> DDTM, Collectivités, DREAL
		2. Poursuivre l'effort de formation des agents de terrain, au moyen notamment de supports pédagogiques (à créer ou existants)	<i>Pilotes</i> ENSAM et DIRM (pour le réseau)	<i>Partenaires</i> CACEM, Prémar OFB, PNM, Douanes Gendarmeries, DDTM CACEM, Collectivités Marine nationale
		3. Renforcer les opérations « inter-services »	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> CACEM, Prémar OFB, PNM, Douanes Gendarmeries, DDTM CACEM, Marine nationale
		4. Renforcer les relations entre les administrations déconcentrées et les services judiciaires	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> DAC, CACEM (pour modèles types) Justice, DDTM, Marine nationale
P.131	<b>ACTION D03-OE02-AN2</b> Mener une réflexion relative à l'extension des compétences de contrôle des agents opérant dans le réseau d'aires marines protégées au titre des codes des transports et du CRPM	1. Mettre en place une réflexion évaluant la pertinence et/ou les difficultés relatives à l'habilitation à la police de la circulation maritime (code des transports) et à la police de la pêche maritime (code rural et des pêches maritimes) des gardes du littoral et agents des collectivités gestionnaires d'aires marines protégées en priorité	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB, DDTM, PREMAR Med, ENSAM, CEL, Collectivités gestionnaires de sites N2000 en mer

Qu'allons-nous faire pour les ports et les industries navales et nautiques ?

coopération ville  
**ports** innovation  
 scrubber décarbonation  
 carénage dragage  
**écoconception** attractivité  
 numérique



# CHAPITRE 4

## PORTS ET INDUSTRIES

### NAVALES ET NAUTIQUES

1

## RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE CES ACTIVITÉS

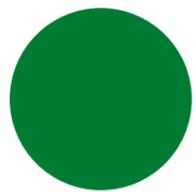
### 1.1 RÉDUIRE LES REJETS

P.13	<b>ACTION D08-OE04-AN1</b> Recenser et équiper en système de traitement des effluents les aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques. Sensibiliser les gestionnaires et les usagers aux bonnes pratiques de carénage	1. Poursuivre le recensement des aires de carénages des ports de plaisance, des zones de mouillage et des chantiers nautiques et mettre à jour annuellement la couche SIG du portail Geolittoral	<b>Pilotes</b> DDTM, DMLC, DREAL Occitanie	<b>Partenaires</b> CEREMA
		2. Poursuivre l'équipement des aires de carénage en système de traitement des effluents et/ou leur mutualisation en coordination avec le programme de mesures de la DCE. Etudier les opportunités d'utiliser des équipements de carénage mobiles adaptés	<b>Pilotes</b> Collectivités territoriales, AE, DDTM, DREAL Occitanie, DMLC,	<b>Partenaires</b> DREAL
		3. Échanger, mutualiser, harmoniser à l'échelle nationale les actions, documents, bonnes pratiques sur les aires de carénage : - Ecrire un guide pour fixer les seuils à prendre en compte dans les arrêtés préfectoraux relatifs à l'exploitation des aires de carénage et s'assurer de la conformité des arrêtés avec ce guide - Créer une plateforme nationale d'échanges et de mutualisation des documents	<b>Pilotes</b> DEB	<b>Partenaires</b> DDTM, DREAL Occitanie, AE, OFB
		4. Sensibiliser les gestionnaires des aires de carénage et les plaisanciers aux bonnes pratiques de carénage et d'entretien des carènes des bateaux ainsi qu'aux méthodes de carénage alternatives	<b>Pilotes</b> DEB, DIRM	<b>Partenaires</b> OFB, Unions portuaires, collectivités, DDTM, DREAL Occitanie

P.25	<b>ACTION D08-OE06-AN1</b> Encourager et accompagner la réalisation de dragages mutualisés et favoriser la création pérenne de filières de valorisation des sédiments adaptées aux territoires	1. Encourager la réalisation de dragages mutualisés couplés au traitement et à la valorisation des sédiments, au travers de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et de gestion des sédiments dragués	<b>Pilotes</b> Collectivités	<b>Partenaires</b> DIRM, DREAL, DDTM AEAP, AESN, AELB, AEAG, IFREMER, Acteurs industriels (pour éclairages techniques)
		2. Promouvoir les techniques de valorisation existantes tout en développant de nouvelles méthodologies de valorisation à terre des sédiments dragués, par exemple en techniques routières, travaux maritimes, ballastières, aménagements et constructions, agriculture	<b>Pilotes</b> Collectivités	<b>Partenaires</b> AE, DREAL, DDTM GPMSN, AEAP, AESN, AELB, AEAG, IFREMER Acteurs industriels (pour éclairages techniques)
		3. Analyser la possibilité d'une expérimentation de dragage à procédure simplifiée	<b>Pilotes</b> DIRM	<b>Partenaires</b> DDTM

### 1.2 RÉDUIRE LES APPORTS ATMOSPHÉRIQUES

P.41	<b>ACTION D08-OE05-AN1</b> Limiter/interdire les rejets des scrubbers (laveurs des gaz d'échappement des navires) à boucle ouverte dans des zones spécifiques	1. Mettre en place une réglementation pour limiter/interdire les rejets des scrubbers à boucle ouverte puis dans les eaux françaises dans la limite des 3 miles.	<b>Pilotes</b> DAM, DEB	<b>Partenaires</b> GPMM, IFREMER Autorités portuaires Armateurs de France CCS : commission centrale de sécurité
		2. Contribuer à la mise en place d'une réglementation harmonisée au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Union européenne (UE) sur les rejets des scrubbers à boucle ouverte : limiter/interdire ces rejets dans des zones spécifiques comme les ports, les baies fermées, les zones écologiquement sensibles	<b>Pilotes</b> DAM, DEB	<b>Partenaires</b> Représentation française à l'OMI, IFREMER, Représentation française à l'UE, DG ENV (CE)
		3. Dans les grands ports maritimes, développer les services portuaires de réception des eaux de lavage des scrubbers hybrides ou à boucle fermée.	<b>Pilotes</b> GPMM	<b>Partenaires</b> Ifremer, OFB DF MED, DREAL (Occitanie et Corse spécifique), DIRM, Collectivités régionales, CRPMM, WWF



# CHAPITRE 4

## PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

P.49	<b>ACTION D08-OE08-AN2</b> Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation (GNL, GNV, hydrogène, voile)	1. Accompagner la mise en place des stratégies régionales et portuaires de développement des carburants à moindre émission pour une réduction des émissions atmosphériques et gaz à effet de serre.	<i>Pilotes</i> Collectivités, DAM	<i>Partenaires</i> Ports, Unions portuaires, socioprofessionnels (compagnies maritimes et armateurs, etc.)
		2. Contribuer à la mise en place d'une zone SECA en Méditerranée	<i>Pilotes</i> DAM	<i>Partenaires</i> Convention de Barcelone, Représentation permanente à l'OMI, DAEI
P.57	<b>ACTION PTM-MED-02</b> Favoriser les démarches contractuelles de meilleure intégration des ports de plaisance et de commerce dans la ville, avec les usagers et les citoyens, dans un but de réduction des nuisances notamment	1. Encourager l'élaboration de chartes ou de démarches contractuelles entre les institutions publiques, le ports, ses acteurs économiques et portuaires et les usagers du port, prenant en compte les objectifs et dispositions du DSF	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Collectivités Unions portuaires
		2. Inciter à la réalisation des PCAET, lorsqu'ils ne sont pas obligatoires, sur les villes portuaires et à la prise en compte des enjeux de développement de l'activité lors de leur constitution/révision	<i>Pilotes</i> DREAL	<i>Partenaires</i> Collectivités
		3. Mettre en valeur les initiatives des territoires ou des compagnies pour la réduction des nuisances et le développement d'une écologie industrielle dans les zones portuaires	<i>Pilotes</i> Collectivités - acteurs portuaires (GPMM, ports décentralisés)	<i>Partenaires</i> ADEME

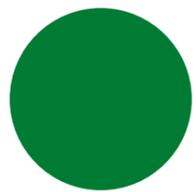
### 1.3 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

P.67	<b>ACTION D11-OE1-AN1</b> Collecter les données relatives au bruit impulsif émis dans le cadre d'opérations industrielles et les diffuser	1. Rendre obligatoire la collecte de données de bruit impulsif pour les industriels dont les activités sont les suivantes : déroctage par explosif/minage, sismique (canon à air), sismique (boomer et sparker), battage de pieux, sondeurs monofaisceaux, sondeurs multifaisceaux, sonars sicils, pingers	<i>Pilotes</i> DEB, DAM	<i>Partenaires</i> SHOM
		2. Assurer le stockage et la diffusion des données	<i>Pilotes</i> DEB	<i>Partenaires</i> DSHOM

## 2

### UN MONDE PORTUAIRE ET INDUSTRIEL ACTEUR DE L'INNOVATION

P.73	<b>ACTION PTM-MED-01</b> Renforcer le rôle du port comme vecteur de valorisation et de transmission des savoirs-faire, enjeux et innovations maritimes	1. Inciter les principaux ports de la façade Méditerranée à devenir port center (Charte des Missions d'un Port Center et label Port Center by AIVP)	<i>Pilotes</i> DIRM, Collectivités	<i>Partenaires</i> DRAC, Collectivités, Unions portuaires, Agences de développement Unions portuaires
		2. En interaction avec les ports, développer et coordonner les initiatives locales de sensibilisation aux emplois et formations maritimes, notamment à destination des élèves du primaire et du secondaire	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Ministère de l'Éducation nationale (rectorats), Collectivités, Unions portuaires, CPIE, FIN, Campus des métiers et des qualifications, Lycées professionnels maritimes, Unions portuaires, CPIE, Agences de développement
		3. Renforcer les actions d'ouverture au public, valorisation, renaturation du patrimoine bâti industriel ou historique dans l'enceinte portuaire	<i>Pilotes</i> DIRM, Collectivités	<i>Partenaires</i> Conservatoire du Littoral, Collectivités, Unions portuaires, DRAC

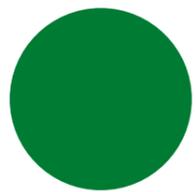


# CHAPITRE 4

## PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

P.83	<b>ACTION PTM-MED-04</b> Faire progresser la coopération interportuaire sur la base de stratégies communes	1. Réussir la coopération des ports sur les enjeux du 'Green Port' : branchements à quai, hydrogène, photovoltaïque. Envisager l'idée d'une certification pour les ports de commerce à gestion environnementale exemplaire	<i>Pilotes</i> MTE, DGTIM	<i>Partenaires</i> Collectivités, CCI, Autorités et gestionnaires des ports de commerce Préfecture maritime, DIRM, Unions maritimes et fluviales (Marseille, UMRT Toulon, UM Nice etc) Pôle Mer Méditerranée
		2. Réussir la coopération des ports sur les enjeux de gestion de la grande plaisance	<i>Pilotes</i> MTE, DGTIM	
		3. Réussir la coopération des ports sur les enjeux de transition numérique et de cybersécurité notamment	<i>Pilotes</i> MTE, DGTIM	
		4. Mettre en œuvre le Schéma logistique et d'intermodalité de l'Axe Méditerranée-Rhône-Saône	<i>Pilotes</i> MTE, DGTIM	
P.93	<b>ACTION PTM-MED-06</b> Étendre et pérenniser les démarches de gestion dynamique des places (à quai ou de passage) et/ou de la propriété des navires	1. Inciter à la mise en place d'outils numériques à destination des gestionnaires de port et/ou des plaisanciers pour faciliter l'accès temporaire à une place	<i>Pilotes</i> Unions portuaires, FIN	<i>Partenaires</i> Collectivités Chambres de commerce et d'industries
		2. Soutenir et étendre les démarches innovantes de copropriété des bateaux de plaisance dotés d'une place de port dans les zones en tension	<i>Pilotes</i> Unions portuaires, CCI	<i>Partenaires</i> Collectivités, DIRM, FIN

P.101	<b>ACTION INN-NAT01</b> Contribuer au dialogue entre l'État et la filière en matière de soutien à la R&D et rendre plus lisible le soutien de l'Etat notamment en termes de propulsions propres et d'écoconception	1. (national) : Poursuivre la montée en puissance du CORIMER dans la dynamique de soutien aux projets et la représentativité des entreprises des industries maritimes françaises dans les programmes de recherche nationaux et européens	<i>Pilotes</i> CORIMER	<i>Partenaires</i> Ensemble des partenaires spécifiés dans le CSF : Bénéteau, Chantiers de l'Atlantique, CITEPH, CMN, Doris, IXBLUE, NAVAL-GROUP, Pôles de compétitivité mer, Pôle EMC2, ADEME, ANR, représentants des ministères (DGA, DGE, DGITM, etc.), SG Mer, Régions, représentants des navigants et usagers portuaires et maritimes.
		2. (façade) : Améliorer l'information pour les acteurs de la façade sur les travaux du CORIMER et les guichets de financements mobilisables au niveau national et européen	<i>Pilotes</i> Ministère de la mer	<i>Partenaires</i> DIRM, Conseils maritimes de façade, Collectivités, Pôle Mer Méditerranée
		3. Favoriser la recherche et développement pour le déploiement des carburants et des propulsions alternatifs, des infrastructures de recharge, notamment de gaz naturel liquéfié (GNL)	<i>Pilotes</i> CORIMER, Comité R&D	<i>Partenaires</i> Ensemble des partenaires spécifiés dans le CSF
		4. Soutenir et structurer la recherche et l'innovation sur l'écoconception, les nouveaux matériaux, leur valorisation et leur recyclabilité dans le but d'une réduction de l'empreinte environnementale	<i>Pilotes</i> CORIMER, Comité R&D	<i>Partenaires</i> Ensemble des partenaires spécifiés dans le CSF

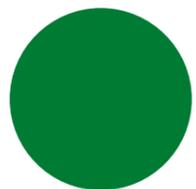


# CHAPITRE 4

## PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

P.107	<b>ACTION INN-NAT02</b> Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques	1. Soutenir et structurer la recherche et l'innovation sur les bateaux intelligents, autonomes et sur les robots sous-marins, permettant notamment l'acquisition de connaissances environnementales	<b>Pilotes</b> CORIMER, Comité R&D	<b>Partenaires</b> Ensemble des partenaires spécifiés dans le CSF : Bénéteau, Chantiers de l'Atlantique, CITEPH, CMN, Doris, IXBLUE, NAVAL-GROUP, Pôles de compétitivité mer, Pôle EMC2, ADEME, ANR, représentants des ministères (DGA, DGE, DGITM, etc.), SG Mer, Régions, représentants des navigants et usagers portuaires et maritimes.
		2. Bancariser et harmoniser les modalités de passage au numérique (digitalisation, stockage, interopérabilité, cybersécurité, intelligence artificielle) de l'ensemble de la chaîne de la filière, notamment pour les PME-TPE, selon des standards communs. Accompagner les PME critiques de la filière vers la transformation numérique	<b>Pilotes</b> CORIMER, Comité Transformation numérique des entreprises	<b>Partenaires</b> ADEXFLOW, ANET Bénéteau, Chantiers de l'Atlantique, Naval Group, SNEF, Exper Cyber, DGE, Régions de France, AIF, Pôle de compétitivité, SCS, Pôle Mer Méditerranée
		3. (national et façade) : former les entreprises à l'utilisation de ces standards numériques et à leur déploiement sur l'ensemble de leur chaîne de production	<b>Pilotes</b> CORIMER, Comité Transformation numérique des entreprises, Collectivités	<b>Partenaires</b> Collectivités régionales, OPCO, Branches et syndicats professionnels (GICAN, EVOLEN, SER, FIN), Organismes de formation

P.115	<b>ACTION INN-NAT03</b> Anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois pour renforcer l'attractivité de la filière des industries maritimes	1. Poursuivre et valoriser les actions du Campus des industries navales (CINav) pour mieux anticiper les besoins en compétences et en volumes d'emplois, et mieux prendre en compte les besoins des industries nautiques. En façade, accompagner les acteurs de la formation, avec le soutien des centres des métiers et des qualifications, dans l'intégration des formations labellisées par le CINav dans les référentiels et dispositifs locaux"	<b>Pilotes</b> DAM	<b>Partenaires</b> CINav, CMQ Collectivités, Lycées maritimes, Rectorats DIRM, Pôle Mer Méditerranée
		2. Appuyer les actions du réseau des lycées et des campus des métiers et des qualifications (CMQ) du nautisme et de la plaisance afin de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises de la filière	<b>Pilotes</b> FIN	<b>Partenaires</b> Ministère de l'Éducation nationale, Lycées maritimes, Lycées professionnels, CMQ, Pôle Mer Méditerranée
		3. Créer à des échelles territoriales pertinentes des lieux et/ou des modes d'information, de valorisation des métiers et de formation adaptés aux besoins des industries navales d'une part, des industries nautiques d'autre part (CMQ, lieux totems, Navires des métiers)	<b>Pilotes</b> Collectivités	<b>Partenaires</b> Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Syndicats professionnels et fédérations, CMQ, Socio-professionnels, DIRM
		4. Étendre l'expérimentation du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer)	<b>Pilotes</b> DIRM	<b>Partenaires</b> CMQ, IndMer, CMQ locaux, Collectivités DIRM
		5. Poursuivre et développer les Parcours performance nautisme sur la façade pour accompagner les entreprises et améliorer leurs performances	<b>Pilotes</b> Collectivités – CCI, FIN	<b>Partenaires</b> DIRM, Conseils maritimes de façade, Collectivités



# CHAPITRE 4

## PORTS ET INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES

*Qu'allons-nous faire pour  
éduquer, sensibiliser, former ?*

P.123	<b>ACTION INN-NAT04</b> Déployer la filière de déconstruction des navires de plaisance par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière dans la montée en charge de la filière, des particuliers, des collectivités et des gestionnaires de ports	1. (National) : Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour qu'elle puisse assumer le coût du transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction	<i>Pilotes</i> Mission plaisance	<i>Partenaires</i> ADEME, APER, FIN
		2. Définir des actions et stratégies territoriales pour mieux accompagner les personnes privées, les gestionnaires de ports, les collectivités et clubs de sports vers la déconstruction des épaves et navires hors d'usage	<i>Pilotes</i> DDTM, Collectivités	<i>Partenaires</i> Unions des ports de plaisance, Fédérations sportives, Collectivités, ADEME FIN, APER, DIRM
		3. Cartographier les épaves sur milieu naturel sensible, identifier la stratégie d'enlèvement la plus respectueuse de l'environnement, la voie de financement associée et les capacités des territoires à traiter les déchets	<i>Pilotes</i> DDTM	<i>Partenaires</i>
P.129	<b>ACTION INN-MED05</b> Dresser au niveau de la façade un bilan régulier de l'économie bleue et favoriser l'adéquation des besoins des acteurs avec les opportunités de recherche	1. Organiser, par une gouvernance adaptée, au niveau de la façade, l'expression annuelle d'un bilan de l'économie bleue en Méditerranée devant les acteurs du CMF.	<i>Pilotes</i> DIRM, (secrétariat du CMF), DREETS, Collectivités régionales	<i>Partenaires</i> Conseil maritime de façade Méditerranée Experts associés
		2. Organiser au niveau de la façade l'expression des besoins, projets et opportunités des industriels, y compris des petites entreprises, et des unités de recherche	<i>Pilotes</i> DIRM (secrétariat du CMF), Pôle mer Méditerranée, Ifremer	<i>Partenaires</i> Conseil maritime de façade Méditerranée Experts associés

collectivités  
réglementation application  
formation **métiers**  
sensibilisation usagers  
**éducation** environnement  
observatoire



# CHAPITRE 5

## ÉDUQUER, SENSIBILISER, FORMER

1

### RENDRE LES EMPLOIS MARITIMES PLUS ATTRACTIFS

P.11	<b>ACTION EMP-FOR-MED01</b> Favoriser, structurer, coordonner les actions de promotion, de valorisation et de sensibilisation aux formations et emplois des métiers de la mer, et accompagner les collectivités dans la définition de leurs besoins et le déploiement de leurs offres	1. Créer et animer une instance de gouvernance de façade	<i>Pilotes</i> DIRM (secrétariat CMF et CS ; service Emploi formation)	<i>Partenaires</i> Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la Mer » (cf arrêté de composition)
		2. A l'échelle de la façade, coordonner les initiatives locales de sensibilisation aux métiers de la mer (information, présentation, valorisation), aux dispositifs existants d'évaluation et de recensement des enveloppes d'emploi et de formation maritimes, aux tendances du marché de l'emploi maritime à l'échelle de la façade, aux besoins en formation de ce secteur. Proposer de nouvelles modalités d'action à une échelle territoriale pertinente		
		3. A l'échelle de la façade, définir les besoins en acquisition de données et de connaissances statistiques complémentaires sur l'emploi et la formation maritimes, évaluer l'adéquation des offres de formation sur le territoire par rapport aux besoins, exprimer les nouveaux besoins en qualification liés à l'évolution des activités et des métiers. Proposer de nouvelles formations ou l'adaptation des référentiels existants le cas échéant		

P.15	<b>ACTION EMP-FOR-MED02</b> Créer et animer un Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	1. En Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la mer », préfigurer l'Observatoire méditerranéen des métiers de la mer	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la Mer » (cf arrêté de composition)
		2. Mettre en œuvre de manière pérenne l'Observatoire	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Commission spécialisée « Emploi et formation des métiers de la Mer » (cf arrêté de composition)

2

### ÉDUQUER ET SENSIBILISER CHAQUE CATÉGORIE D'USAGERS

P.33	<b>ACTION AT-02</b> Développer le réseau des aires marines éducatives	1. Territorialiser la gouvernance en créant des groupes régionaux	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires A</i> Services déconcentrés (DIRM, DREAL) et rectorats, collectivités
		2. Renforcer les liens AME-AMP pour une meilleure prise en compte mutuelle de leurs objectifs et ceux de la DCSMM, notamment via une inscription dans la stratégie des aires protégées	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> Services déconcentrés (DIRM, DREAL) et rectorats, collectivités, DEB
		3. Développer et expérimenter le concept pour des élèves plus âgés	<i>Pilotes</i> OFB	<i>Partenaires</i> Services déconcentrés (DIRM, DREAL) et rectorats, collectivités, COPIL AE

P.43	<b>ACTION AT-05</b> Mettre en place des projets d'éducation à l'environnement marins dans les écoles, collèges et lycées	1. Organiser des formations de formateurs de l'éducation nationale	<i>Pilotes</i> DIRM Rectorats	<i>Partenaires</i> Associations d'éducation au développement durable (Réseau Mer en PACA), Collectivités territoriales
		2. Mobiliser les collectivités pour favoriser le développement de projets d'éducation à l'environnement marin	<i>Pilotes</i> DIRM Rectorats	<i>Partenaires</i> Associations d'éducation au développement durable (Réseau Mer en PACA), Collectivités territoriales
		3. Créer et mettre à disposition des centres de ressources	<i>Pilotes</i> DIRM Rectorats	<i>Partenaires</i> Associations d'éducation au développement durable (Réseau Mer en PACA), Collectivités territoriales
P.53	<b>ACTION AT-08</b> Mettre en place des campagnes de sensibilisation coordonnées à l'échelle de la façade adaptées aux différents catégories d'enjeux et d'usagers de la mer et du littoral	1. Poursuivre les campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers et des usagers des plages (journée sécurité mer, campagne Ecogestes, campagne Inf'eau Mer, DSL Occitanie,...)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB, AERMC, Collectivités territoriales, DREAL, Associations Représentants des plaisanciers
		2. Développer une campagne de sensibilisation spécifiquement dédiée à la grande plaisance (salon nautique, yacht show, etc.)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB, AERMC, Collectivités territoriales, DREAL Associations, Représentants des plaisanciers
		3. Développer un campagne de sensibilisation spécifiquement tournée vers les loueurs de bateaux (bateau bleu)	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> OFB, FIN
P.63	<b>ACTION AT-03</b> Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance	1. Réaliser un état des lieux des démarches développées dans les autres territoires et des données utiles à mettre à disposition des usagers	<i>Pilotes</i> OFB, DIRM	<i>Partenaires</i> AERMC, OFBMED, CNSP, CACEM, SHOM, DDTM, DREAL, FFPP, Unions portuaires
		2. Le cas échéant mise en place d'applications mobiles nationales (ou par territoire)	<i>Pilotes</i> DIRM, OFB (sous réserve ETP)	<i>Partenaires</i> AERMC, OFBMED, CNSP, CACEM, SHOM, DDTM, DREAL, FFPP, Unions portuaires

*Qu'allons-nous faire pour réduire les déchets ?*

déchets <sup>éducation</sup>  
pêche assainissement  
pluvial décharges  
valorisation <sup>certification</sup>  
sensibilisation  
collecte ports



# CHAPITRE 6

## RÉDUIRE LES DÉCHETS

1

### RÉDUIRE L'ARRIVÉE DE DÉCHETS PAR LES BASSINS VERSANTS ET LES AGGLOMÉRATIONS

P.29	<b>ACTION D10-OE01-AN1</b> Prévenir les rejets de déchets en amont des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	1. Mettre en place un cadre réglementaire pour prévenir les fuites de granulés plastiques industriels dans l'environnement	<i>Pilotes</i> DGPR	<i>Partenaires</i> DREAL
		2. Mobiliser les filières à responsabilité élargie du producteur concernées par la production de déchets sauvages pour prévenir l'entrée de ces déchets dans les réseaux d'eaux usées et pluviales	<i>Pilotes</i> DGPR	<i>Partenaires</i> ADEME
P.37	<b>ACTION D10-OE01-AN2</b> Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	1. Expérimenter des dispositifs de lutte contre les déchets dans les réseaux	<i>Pilotes</i> Agences de l'eau	<i>Partenaires</i> Maîtres d'ouvrages (collectivités et industriels concernés) (coordination technique), Collectivités ,DEB, EARM, CEREMA
		2. Définir un cadrage national harmonisé précisant la méthode pour évaluer l'efficacité des dispositifs et la manière dont les données des déchets collectés dans les réseaux seront centralisées	<i>Pilotes</i> DEB, EARM	<i>Partenaires</i> CEREMA (coordination technique) Agences de l'eau
		3. Identifier les stations d'épuration des collectivités et des industries utilisant les biomédias filtrants à l'origine de pollutions et mettre en place des actions correctives pour prévenir les fuites	<i>Pilotes</i> AE	<i>Partenaires</i> Communes (Service Public de l'Eau), Collectivités, DEB/EARM, DDTM, OFB, CEREMA, ONG Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE)

P.37	<b>SUITE ACTION D10-OE01-AN2</b> Lutter contre les déchets dans les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales	4. Développer des actions de recherche et innovation afin de développer des méthodes alternatives aux biomédias filtrants et/ou de réduction des fuites	<i>Pilotes</i> AE	<i>Partenaires</i> Maîtres d'ouvrages (collectivités et industriels concernés) (coordination technique), INRAE (coordination technique), DEB/EARM, Collectivités, OFB, CEREMA, ONG, Surfrider, SA, MED
P.47	<b>ACTION D10-OE01-AN3</b> Identifier les décharges prioritaires et les zones d'accumulation des déchets et les différentes possibilités de financement en vue de leur résorption	1. Inventorier et cartographier les décharges historiques	<i>Pilotes</i> DGPR	<i>Partenaires</i> Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) (coordination technique) Collectivités, ADEME, DREAL (UD)
		2. Cartographier et étudier le coût de résorption des zones d'accumulation des déchets dans les cours d'eau et sur le littoral	<i>Pilotes</i> DEB, ELM	<i>Partenaires</i> CEREMA (coordination technique) CEDRE, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains (LEESU), ONG, Collectivités, ADEME
		3. Identifier les sources de financement possibles en vue d'une éventuelle résorption des zones d'accumulation et des décharges historiques prioritaires	<i>Pilotes</i> Régions	<i>Partenaires</i> CEREMA, ADEME Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
P.57	<b>ACTION D10-OE01-AN4</b> Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	1. Soutenir et animer le réseau associatif qui intervient sur le terrain pour informer et sensibiliser le grand public et les scolaires à la lutte contre les déchets marins	<i>Pilotes</i> DEB/ELM, DIRM, ADEME	<i>Partenaires</i> CEDRE, Associations Collectivités, DREAL Ministère de l'éducation nationale
		2. Déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage »	<i>Pilotes</i> DEB, ELM	<i>Partenaires</i> Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) (coordination technique), association Merterre (coordination technique), ONG, DIRM, Collectivités



# CHAPITRE 6

## RÉDUIRE LES DÉCHETS

P.57	<b>SUITE ACTION D10-OE01-AN4</b> Sensibiliser, informer, éduquer sur la pollution des océans par les déchets	3. Poursuivre le déploiement et renforcer la charte "une plage sans déchet plastique"	<i>Pilotes</i> DEB, ELM	<i>Partenaires</i> ADEME (coordination technique), Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), Conservatoire du littoral, DIRM, DREAL, Collectivités
P.67	<b>ACTION D10-OE01-AN6</b> Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets d'origine terrestre impactant le littoral et la mer	1. Inciter à réduire les apports de déchets d'origine terrestre et poursuivre les actions de sensibilisation sur les territoires littoraux (restaurateurs, marchés en bord de mer, etc)	<i>Pilotes</i> Régions	<i>Partenaires</i> DIRM
		2. Produire et diffuser auprès des gestionnaires des méthodes permettant de réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières (bords de route)	<i>Pilotes</i> DIR MED	<i>Partenaires</i> Cerema, services Etat gestionnaires routiers, collectivités, concessionnaires
		3. Réduire les apports des déchets provenant des dépendances routières	<i>Pilotes</i> Gestionnaires : Etat, collectivités, concessionnaires,	<i>Partenaires</i> ADEME
		4. Développer une stratégie de réduction des apports de déchets d'origine fluviale	<i>Pilotes</i> DIRM, AERMC	<i>Partenaires</i> Surfrider, ADEME, Collectivités

## 2

## RÉDUIRE LES DÉCHETS ISSUS DES ACTIVITÉS MARITIMES

P.75	<b>ACTION D10-OE01-AN5</b> Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables	1. Accompagner aquaculteurs, pêcheurs, mareyeurs, criées, halles à marée dans la réduction des déchets et la mutation des équipements vers des solutions recyclables et durables pour la distribution des produits de la mer et mettre en place des matériaux innovants pour les activités aquacoles et de pêche.	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Régions, DDTM, DDPP (coordination technique), Collectivités territoriales, CEDRE, Acteurs économiques, CRPMEM, OP, IFREMER, ADEME, CRC
		2. Structurer et pérenniser les actions consistant à retirer les filets perdus en cas d'impact avéré sur la biocénose et/ou la ressource halieutique	<i>Pilotes</i> OFB, CRPMEM	<i>Partenaires</i> DPMA, Collectivités, DREAL, DDTM Unions portuaires OFB Universitaires, Associations
		3. Accompagner la structuration d'une filière de valorisation et de recyclage des sous-produits des activités aquacoles et de la pêche professionnelle	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Collectivités DREAL ADEME, AE, DDTM Unions portuaires OFB Universitaires, CRC, CRPMEM, Coopération maritime
		4. Inciter, sur la base des réflexions menées sur la mise en place de filière de gestion des équipements de pêche usagés (EPU), à l'émergence de filières de collecte, traitement et valorisation	<i>Pilotes</i> DIRM	<i>Partenaires</i> Collectivités (coordination technique), Région, DREAL, ADEME, AE CRC, COBAN, CRPMEM, collectivités, Coopération maritime
P.87	<b>ACTION D10-OE02-AN1</b> Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement	1. Renforcer le contrôle de la mise en œuvre de la directive relative aux installations de réception portuaires (IRP)	<i>Pilotes</i> DGITM/PTF	<i>Partenaires</i> CEREMA, préfet de département, Collectivités, Autorités portuaires
		2. Faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement lors des opérations de pêche	<i>Pilotes</i> DEB/ELM DPMA, DGITM	<i>Partenaires</i> Associations (coordination technique), KIMO international, CEDRE, Régions, Unions portuaires, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM)



# CHAPITRE 6

## RÉDUIRE LES DÉCHETS

P.87	<p><b>SUITE ACTION D10-OE02-AN1</b> Améliorer la gestion des déchets dans les ports et faciliter la collecte des déchets lorsqu'ils sont pêchés accidentellement</p>	<p>3. Accompagner les filières de la pêche professionnelle et de la conchyliculture dans l'identification des bonnes pratiques pour réduire les déchets issus du ramendage des filets de pêche et des déchets issus de la conchyliculture et la diffusion de ces bonnes pratiques</p>	<p><i>Pilotes</i> DPMA</p>	<p><i>Partenaires</i> DGITM, DEB KIMO international Associations, CEDRE</p>
P.99	<p><b>ACTION D10-OE02-AN2</b> Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres et Ports Propres actifs en biodiversité</p>	<p>1. Accroître le nombre de ports de plaisance certifiés Port Propres. Organiser un suivi des engagements menés par les ports certifiés, notamment concernant la réduction des déchets marins</p>	<p><i>Pilotes</i> Unions portuaires</p>	<p><i>Partenaires</i> DIRM, DREAL, Collectivités, ADEME, AERMC, OFB, gestionnaires de ports</p>
		<p>2. Accompagner les ports certifiés « Ports Propres » dans la certification environnementale « Ports propres actifs en biodiversité » et renforcer la formation des gestionnaires</p>	<p><i>Pilotes</i> Unions portuaires</p>	<p><i>Partenaires</i> DIRM, Collectivités régionales, CNFPT, gestionnaires de ports</p>
		<p>3. Renforcer le réseau de formateurs Ports Propres et Ports Propres actifs en Biodiversité sur la façade en adéquation avec les besoins en formations des ports candidats</p>	<p><i>Pilotes</i> Unions portuaires</p>	<p><i>Partenaires</i> DIRM, Collectivités, OFB, CPIE, gestionnaires de ports,</p>



